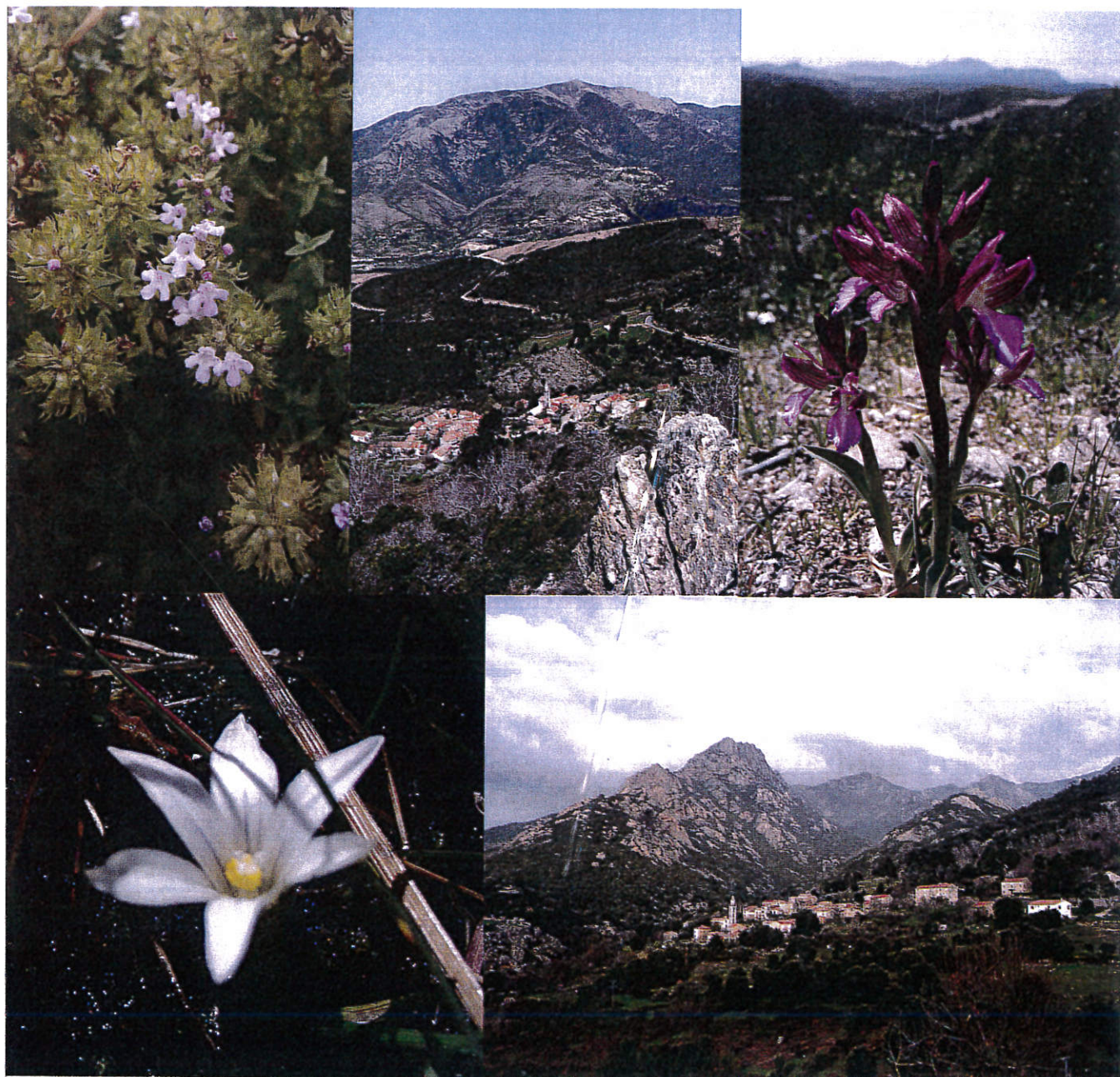


Inventaire de la flore et des habitats et enjeux sur la commune de Peri

Lecoivre Claire
Master EPHE Environnement et Gestion de la Biodiversité



Conservatoire Botanique National



C O R S E

Février-Aout 2010
Conservatoire Botanique National de Corse,
Office de l'Environnement de Corse,
Commune de Peri.

COLLECTIVITE
TERRITORIALE DE CORSE



OFFICE DE
L'ENVIRONNEMENT
DE LA CORSE

I) Introduction

1) Cadre de l'étude

Face à la volonté des élus de la commune de mettre en place une charte paysagère, le Conservatoire Botanique National de Corse s'est proposé de réaliser un inventaire de la végétation et des habitats présents sur le territoire de la commune. Dans ce but, la présente étude regroupe le résultat des prospections réalisées, les enjeux observés et des propositions d'actions pour l'avenir des milieux naturels décrits.

Dans le contexte actuel, la biodiversité est présentée comme un enjeu des plus importants pour l'avenir. La politique s'en mêlant, ce terme se voit utilisé pour de nombreux buts différant bien souvent des objectifs scientifiques de l'écologie tels que la compréhension des phénomènes naturels et son utilisation pour la conservation de la diversité biologique. L'inventaire des espèces et des habitats sur un territoire est une base permettant d'estimer les enjeux scientifiques (ici, écologiques) et ensuite de déterminer que faire face à ces enjeux pour conserver la diversité de ces espèces et des milieux naturels. Cela peut parfois signifier ne rien faire. Lorsque les habitats sont en bon état, ne rien faire signifie laisser le cycle évolutif de la nature se faire. La gestion des espaces par l'homme ne dénote pas forcément une modification par l'homme. Lorsque des menaces pèsent sur ces habitats, il est nécessaire de les mettre en évidence et de trouver une solution d'équilibre entre l'utilisation anthropique de l'espace et l'évolution naturelle des espaces.

L'appropriation par les élus du patrimoine naturel et de ses enjeux, grâce au travail décrit dans cette étude permet une meilleure compréhension des enjeux de biodiversité. Cette étude peut ainsi servir d'outil d'aide à la décision dans l'aménagement du territoire pour une prise en compte et le cas échéant une conservation et une protection des milieux ciblés.

Dans une société qui mélange tous les concepts environnementaux et anthropiques et qui perd culture, traditions et savoirs passés, il est important de transmettre les connaissances naturalistes (acquises par de telles études) à tous les citoyens.

Ce document a donc de multiples objectifs : vulgarisation scientifique, transmission de connaissances botaniques, mise en exergue des enjeux environnementaux et proposition de gestion des milieux naturels.

2) Contexte de la commune

a) Localisation :

La commune de Peri se situe dans la vallée de la Gravona, un des grands fleuves de Corse, au Sud-ouest de l'île. A environ 30 km d'Ajaccio, la commune de Peri représente une zone urbaine intéressante pour les résidents travaillant sur Ajaccio.

b) Relief et climat :

L'altitude de la commune de Peri est comprise entre 65 et 1500 mètres. Le territoire de la commune est ainsi constitué de quatre étages de végétation : le méso-méditerranéen, le supra-méditerranéen, le montagnard et le subalpin. La vallée est principalement formée de roches granitiques. La commune connaît des précipitations annuelles pouvant aller de 800 à 1400 mm et des températures de 15 à 10 °C, des zones les plus basses, à l'Ouest, aux zones les plus hautes, à l'Est.



Carte des précipitations moyennes et des isothermes sur la commune de Peri

(d'après BRUNO et al., 2001 et DUPIAS et al., 1965)

Inventaire floristique de la commune de Peri

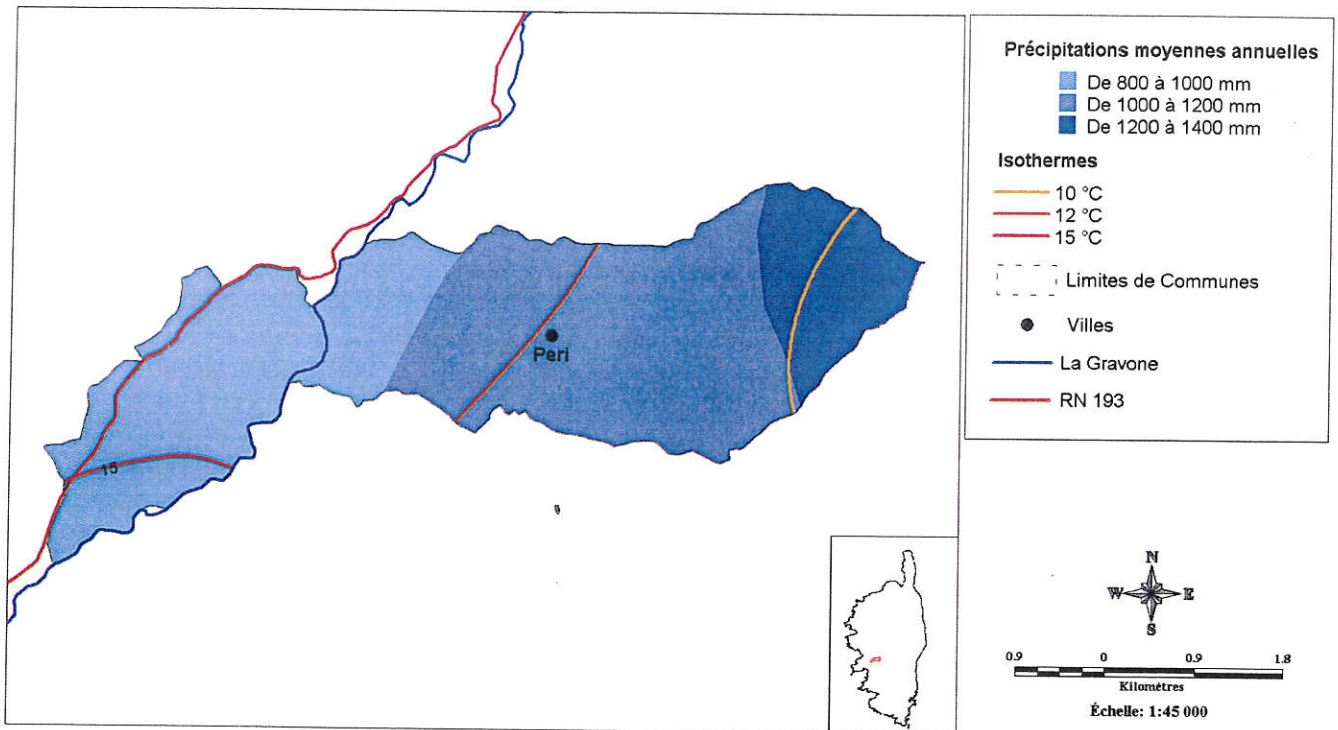


Figure2 Carte des précipitation moyennes et des isothermes sur la commune de Peri



Etages de végétation de la commune de Peri

Inventaire floristique de la commune de Peri

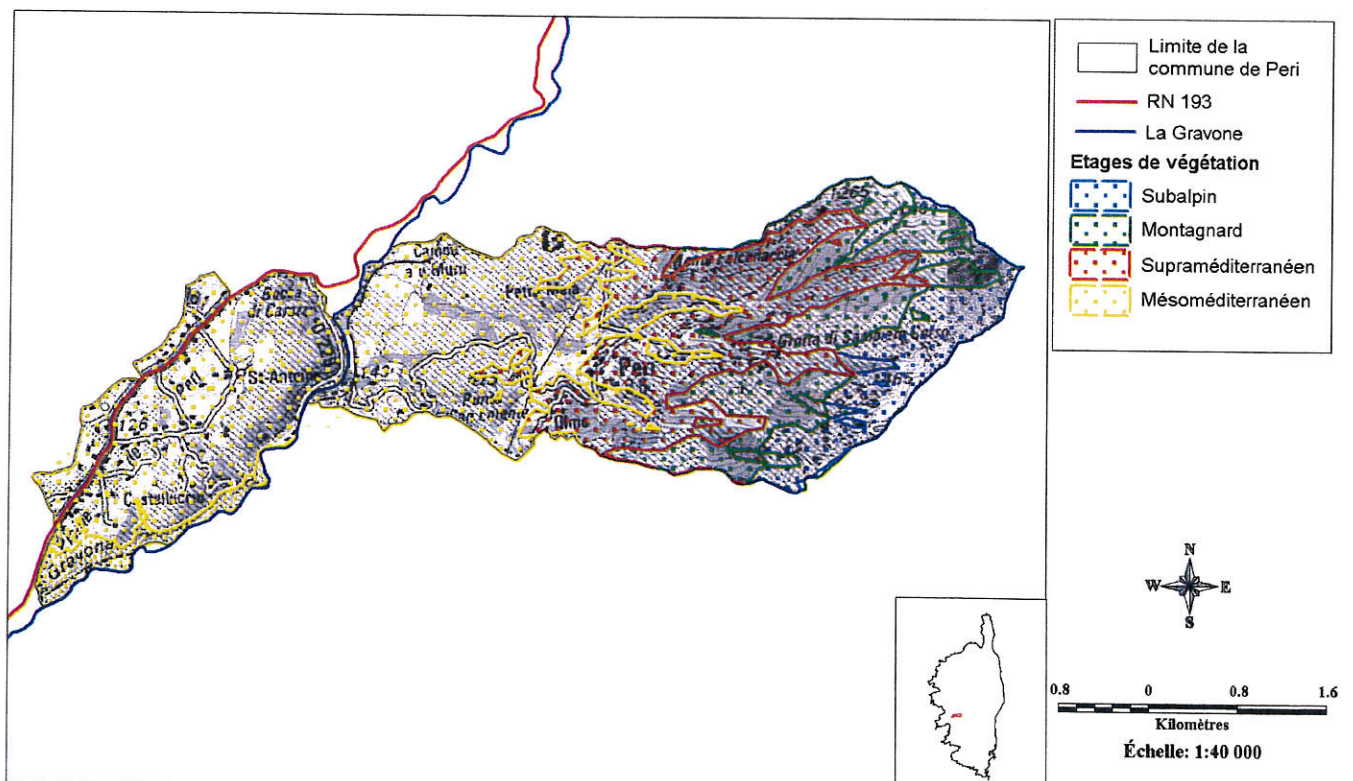


Figure3 Cartes des étages de végétation de la commune de Peri

(c) Zones géographiques :

La commune de Peri regroupe 6 entités géographiques notables :

- La plaine de Peri, dans toute la partie Ouest, où se regroupe le village récent autour de la route nationale 193. Ce développement urbain forme une mosaïque avec les nombreuses prairies de fauches et de pâtures encore utilisées aujourd'hui. La plaine reste ainsi marquée par son passé agricole, anciennement constituée de grandes zones de cultures céréalières et de vergers éloignés du village.
- La vallée de la Gravona marque une frontière naturelle. Endroit le plus bas de la commune, cette zone est marquée par l'influence du corridor qui constitue la Gravona, apportant un courant plus frais et humide.
- Les collines de moyennes altitudes et les vallées des affluents de la Gravona s'étaient ensuite en longues pentes de maquis plus ou moins denses alternant avec des prairies pâturées. Cette entité, en grande majorité abandonnée actuellement était sans nul doute, totalement exploitée par l'Homme.
- Les collines de haute altitude abritent le vieux village, en retrait des grandes voies d'accès. Bien que le village n'ait plus l'activité agricole du temps passé, les traces des cultures sont bien présentes. Entre les maisons et le ruisseau qui les bordent, le ruisseau du Valdu Malu, s'étalent les traces des structures accueillant les anciennes cultures vivrières. Le sol profond, le climat humide et la protection des événements climatiques difficiles permet une colonisation importante et bien visible par de nombreuses espèces. Au dessus des habitations, s'élancent les futailles des châtaigneraies délaissées. Elles s'égrènent, de moins en moins fréquentes, jusque dans la montagne en suivant le cours des ruisseaux, poches de fraîcheur et de sols plus profonds nécessaires aux vergers.
- Les zones de falaises entourent presque totalement l'entité précédente, enclavant le village. Elles sont caractérisées par une faible diversité végétale et une utilisation par l'Homme nulle.
- Les hautes crêtes, qui ne sont guère empruntées à l'heure actuelle que par les randonneurs, les chasseurs et les derniers troupeaux. Anciennement lieu de pâturages d'été, gérées de façon à maximiser l'offre d'herbacées, ces zones ont été colonisées par des fruitières naines depuis la déprise pastorale.

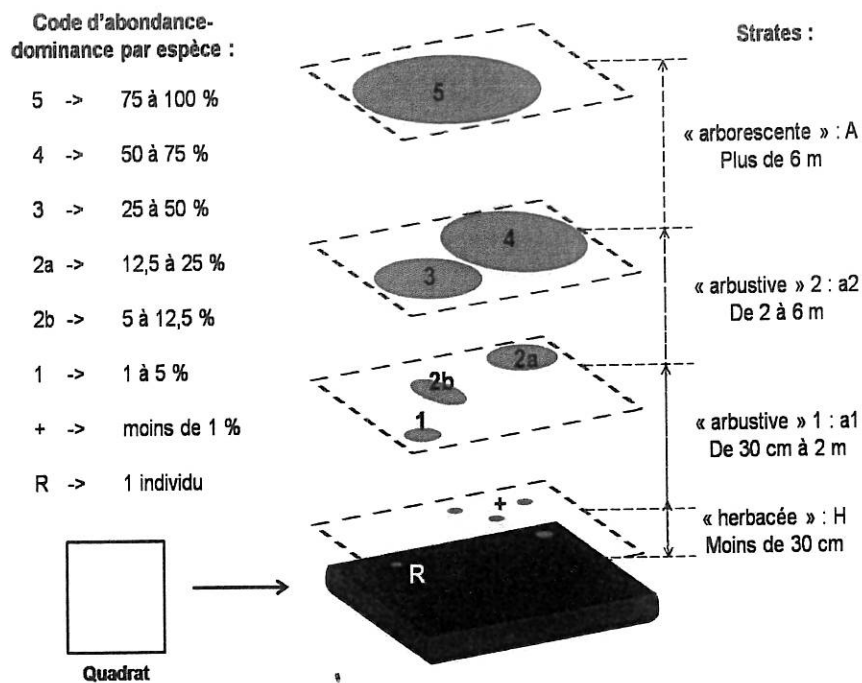


Figure4 Schéma de la réalisation d'un relevé phytosociologique

Strate	Nom de strate	Hauteur des individus
herbacée	H	Moins de 30 cm
arbustive 1	a1	Entre 30cm et 2 m
arbustive 2	a2	Entre 2 et 6 m
arborescente	A	Plus de 6 m

Figure5 Tableau des strates phytosociologiques

Classe	Taux de présence
R	Présence d'un individu
+	moins de 1% de la surface totale
1	entre 1 et 5 %
2a	entre 5 et 12,5%
2b	entre 12,5 et 25 %
3	entre 25 et 50 %
4	entre 50 et 75 %
5	entre 75 et 100%

Figure6 Tableau du code d'abondance

Unités phytosociologiques	Suffixe équivalent	Code
Classe	-etea	56
Ordre	-etalia	56.0.1
Alliance	-ion	56.0.1.0.1
Association	-etum	
Syntaxon élémentaire	-etosum	

Figure7 Tableau de la classification phytosociologique

II) Matériel et méthodes

1) Méthode de prospections

Les prospections ont été réalisées de février à juillet 2010.

Lors des prospections, un point GPS est pris pour chaque milieu et un relevé floristique et phytosociologique suivant la méthode phytosociologique sigmatiste (Gillet, 2000) est réalisé.

2) Relevé phytosociologique

La phytosociologie a pour but de déterminer des ensembles de plantes nommés syntaxons (unité de classification phytosociologique). Nous nous en servons dans le but de nommer les habitats présents sur la zone d'étude. Il est important de préciser que, dans notre propos, la phytosociologie reste un outil de caractérisation et désignation des formations végétales et des habitats auxquelles elles sont liées et non le but de l'étude.

La démarche pour les relevés phytosociologiques consiste à établir un quadrat dans un milieu. Il faut ensuite déterminer pour chaque strate de végétation, le taux de recouvrement végétal total ainsi que le degré d'abondance-dominance des espèces.

La taille du quadrat, dite aire minimale d'échantillonnage, doit être représentative de la végétation présente (Gillet, 2000). Pour cela, il convient de prendre des zones assez grandes selon le type de milieu. Dans un souci d'exhaustivité (dans le temps imparti), ces aires seront simplifiées à l'aire optimale moyenne utilisées selon les divers milieux. Nous prendrons pour un milieu forestier (milieu fermé), 10 mètres sur 10, pour un milieu ouvert (pelouse par exemple), 5 mètres sur 5 et pour un milieu rocheux 1 mètre sur 1.

La végétation est découpée ici en 4 strates. La définition de ces strates, qui ne réunissent pas toutes celles présentées par Gillet, a été déterminée par la méthodologie employée par le Conservatoire Botanique de Corse.

L'abondance-dominance des espèces est mesurée sur chaque échantillon. Nous utiliserons le code d'abondance-dominance suivant, basé sur celui de Braun-Blanquet (Braun-Blanquet, 1952) mais affiné par la suite et quantifié en pourcentage et non en proportion de la surface (Gillet, 2000) :

La classification phytosociologique, basée sur le Prodrome des végétations de France, comporte cinq catégories (ainsi que détaillé dans le tableau ci-contre). Pour chaque catégorie un suffixe est ajouté au nom de plante. Par exemple, l'association à *Galium scabrum* et *Quercus ilex* se nomme *Galio scabri-Quercetum ilicis*. Les catégories au-dessus ce découpe comme suit :

56 – OLEO-QUERCETEA ILICIS

56.0.1. – Quercetea ilicis

56.0.1.0.1 – Quercetalia ilicis

Quercion ilicis

- *Galio scabri-Quercetum ilicis*

+ *lathyretosum*

Code phytosociologie	Association	Code Corine	Directive habitat
Mésoméditerranéen			
32.0.1.0.2 (?)	<i>Sedetum caerulei</i>	Dalles rocheuses (62.3)	
8.0.4.2	gpmt à <i>Cheilanthes tinaei</i>	Groupement de rochers siliceux (62.2)	
32.0.1.0.2	<i>Tuberaria-Plantaginetum bellardii</i>	Pelouses med siliceuses (35.3)	
32.0.1.0.2	gpmt à <i>Plantago lagopus</i>	Pelouses med siliceuses (35.3)	
34.0.1	<i>Isoetum histricis</i>	Groupement terrestres à Isoètes (22.3411)	3170.1* - Mares temporaires Méditerranéennes
56.0.1.0.1	<i>Erico-Arbutetum cistetosum</i>	Maquis bas à Ericacées (32.32)	
19.0.1	<i>Helichryso-Cistetum cretici</i>	Maquis bas à Cistes (32.34)	
56.0.1.0.1	<i>Erico-Arbutetum phillyreetosum latifoliae</i>	Maquis hauts (32.31)	
56.0.1.0.1	<i>Galio scabri- Quercetum ilicis</i>	Matorral des plaines corses de Chênes verts (32.1125)	
56.0.1.0.1	<i>Erico-Arbutetum quercetosum suberis</i>	Matorral corse à Chênes liège (32.1115)	
57.0.4.1.2.1	<i>Hyperico-Alnetum glutinosae</i>	Ripisylve à Aulnes glutineux (44.531)	
62.0.1.0.1	<i>Dittrichio-salicetum purpurae</i>	Lit de rivières (24.1)	
	Station de Peuplier tremble		
57.0.4	<i>Carici-ericetum terminalis</i>		
	Station de Saule cendré		
66.0.3	<i>Silybo-Urticion</i>	Friches à Chardon-marie (87.1)	
66.0.1	<i>Echio-Galactition</i>	Prairies subnitrophiles pâturées (34.8)	
66.0.1	<i>Bromo-Oryzopsis</i>	Prairies subnitrophiles non pâturées (34.8)	
51.0.1.0.1	<i>Phragmition</i> , gpmt à <i>Typha</i>	Typhaies (53.13)	
Supraméditerranéen			
56.0.2.0.1 ?	Fruticées à <i>Erica arborea</i> (à décrire)	Maquis silicoles méso-méditerranéens (32.3)	
16.0.1.0.1	<i>Helichryso-genistetum salzmanii</i>	Landes épineuses cyrno-sardes à Anthyllis (31.756)	4090 - Landes-hérisson cyrno-sardes
8.0.4.2	<i>Sedo-Dianthetum godroniana</i>	Végétation des falaises siliceuses (62.2)	
57.0.3.3	<i>Lathyrion veneti</i>	Bois de châtaigniers (41.9)	9260 Forêts <i>Castanea sativa</i>
56.0.1.0.1	<i>Illici-Quercetum ilicis</i>	Matorral des plaines corses de Chênes verts (32.1125)	
57.04 ?	Fruticées à <i>Erica terminalis</i> (à décrire)	Fruticées sclérophiles (32)	
57.0.1 ? / 57.0.1.0.1.1 ?	Buxaies ripicoles (à décrire)	Forêt riveraine, forêt et fourrés très humides (44)	
20.0.2.0.2	<i>Prunetalia spinosae</i>	Ronciers (31.831)	
57.0.4.1.2.1	<i>Hyperico-Alnetum glutinosae</i>	Ripisylve à Aulnes glutineux (44.531)	
		Falaises continentales siliceuses nues (62.42)	
Montagnard			
16.0.1	<i>Dryopteridi-Arrhenatheretum</i>	Eboulis siliceux (61)	
16.0.1	<i>Anthoxantho-Brachypodietum</i>	Pelouses sèches siliceuses (35)	
16.0.1.0.1	<i>Berberido-Genistetum lobelioidis</i>	Fourrés à <i>Juniperus communis</i> subsp. <i>Nana</i> (31.431)	
16.0.1.0.1	<i>Berberido-Genistetum lobelioidis</i>	Landes épineuses cyrno-sardes à Anthyllis (31.756)	

Figure8 Tableau des habitats observés

III) Résultats

Les nombreux relevés floristiques et phytosociologiques ont permis de déterminer environ 400 espèces végétales et 32 habitats (voir figure 8 ci-contre). Seuls seront détaillés les habitats naturels puis les espèces dites remarquables, les listes d'espèces sont placées en annexe 1 ainsi que la carte des inventaires réalisés.

1) Les habitats naturels

Les espèces végétales peuvent être classées par niveaux selon un facteur altitudinal et ensoleillement. En effet, lorsque l'altitude augmente, la température diminue, ce qui joue un rôle sur les groupements végétaux, il en est de même avec la durée d'ensoleillement. Ces niveaux sont appelés étages de végétation. Les habitats déterminés dans cette étude sont donc décrits selon les étages de végétation auxquels ils correspondent. Trois étages de végétation sont présents sur la commune. Les étages sont listés du plus bas au plus haut, dans l'ordre : méso-méditerranéen, supra-méditerranéen, supra-méditerranéen et montagnard.

Tous les relevés phytosociologiques utilisés pour déterminer les habitats sont listés dans l'annexe 2.

a) L'étage Mésoméditerranéen :

→ Formations rocheuses :

- Groupement de rochers siliceux à Chelianthes de Tineo : 62.2

Ce groupement est constitué d'une végétation rupicole xérophile, pour majorité de pteridophytes (*Cheilanthes tinai*), capables de supporter un dessèchement en été ainsi que des conditions plus froides à l'étage méso-méditerranéen. Ces rochers n'apparaissent ici qu'en mosaïque avec les pelouses à Hélichème taché, les *Isoetion* et les maquis. Cette formation ne concorde pas avec la dénomination Corine Biotope, aussi le code attribué n'est-il pas plus précis que « 62.2 » qui correspond à la « végétation des falaises continentales siliceuses ».

- Dalles rocheuses (*Sedum caeruleum*) : 62.3

Les affleurements rocheux présents sur tous les sommets de la commune (Monte Niellu, Punta San Lorente, Vangone, Punta di u Vallona) comportent de grandes zones emplies d'orpin bleuâtre, qui forment des tapis rouges bien visibles en mai et juin. La dénomination Dalles rocheuses n'est pas bien expliquée dans le code Corine Biotope. Elle correspond ici à ces formations de *Sedum* sur des parois rocheuses lisses et peu pentues.

→ Formations ouvertes :

- Pelouse méditerranéenne à Hélichème taché (*Tuberaria guttata* : *Tuberaria-Plantaginum bellardii*) : 35.3

De taille assez réduite, la pelouse à *Tuberaria guttata* se retrouve dans les mosaïques de maquis et d'affleurement rocheux. Localisée dans des zones xériques, sur des sols maigres et sablonneux, cette formation est caractérisée par une majorité de thérophytes, une phénologie précoce et une évolution rapide qui lui évitent la concurrence d'autres formations végétales et de souffrir de la sécheresse estivale.

De même que la formation précédente à laquelle elle est souvent associée, la formation à *Isoetes histrix* occupe une faible superficie, mais reste assez répandue dans les mosaïques de maquis et d'affaissement rocheux. Elle apparaît sur des sols peu profonds, dès que le substrat reste engorgé assez longtemps. En été, ces zones s'assèchent complètement, ce qui ne gêne pas outre mesure les espèces, majoritairement thérophytes et géophytes de très petites tailles, qui les colonisent. Lorsque l'accumulation hydrique hivernale est trop faible, les groupements caractéristiques sont incomplets, comme le montre le cas étudié. Les relevés réalisés ne montrent aucune présence de *Radiola linoides*, *Ranunculus revelieri*, *Cicendia filiformis* et *Excaculum pusillum* qui complètent le cortège en situation plus longuement humide.

Cet habitat fait partie des habitats prioritaires de la directive habitat, au niveau européen.

→ Formations arbustive :

- Maquis à Bruyère et Arbousier (*Erico-Arbutetum*) : 32.311

Très répandue à l'étage méso-méditerranéen, cette formation regroupe deux sous-associations : les maquis haut thermophiles à filaire à feuilles larges (*Erico-Arbutetum phillyreiosum latifoliae*) et les maquis bas thermophiles à ciste à feuilles de sauge (*Erico-Arbutetum cistetosum*).

La première sous-association, comporte une strate arbustive assez haute (5 à 8 mètres) et dense. Elle représente un stade plus ancien que la deuxième sous-association. En effet, les maquis bas thermophiles à ciste, plus ouverts, contiennent une végétation plus hétérogène. On note en particulier l'augmentation du myrte et des trois types de cistes (cistes de Montpellier, à feuilles de sauge et de Crète) alors que les espèces sciaiphiles* disparaissent. Dans la dynamique de végétation de ces formations, cette dernière se situe entre la cistaise et le maquis haut à filaire à feuilles larges.

- Maquis à Cistes de Montpellier (*Helichryso-Cistetum creticci*) : 32.341

Le maquis bas à ciste est une formation de recolonisation, témoin de la dégradation du milieu (incendies, surpâturages). Sa dominance dans les milieux observés traduit des dégradations répétées, tel le grand incendie de 2009 sur les communes de Peri, Vero et Carbuccia. Sur les sols bien conservés en l'absence de perturbations, ces formations conduisent naturellement aux formations précédentes.

← Formations arborées :

- Matorrail des plaines corses de Chênes verts (*Galio scabri-quercetum ilicis*) : 32.1125

Il est important de préciser que le terme « matorrail » reste controversé. Il est utilisé ici en tant que référence du Code Corinne Biotope. Il désigne en réalité un stade pré-forestier. Cette formation se réduit, le plus souvent, à un taillis de *Quercus ilex* atteignant 10 à 15 mètres de hauteur. Sous ce couvert, la strate arbustive est très faible et la strate herbacée dominée par *Galium scabrum* et *Pulicaria odora*. Ces formations couvrent de petites surfaces de part l'activité anthropique passée et présente.

- Matorrail corse à Chênes liège (*Erico-Arbutetum quercetosum suberis*) : 32.1115

La formation à *Quercus suber* se différencie de la précédente par de nombreux facteurs. En effet, un sol plus profond, plus humide et un substrat siliceux sont nécessaires au chêne liège. Totalement marquées par l'exploitation du liège, ces formations n'en restent pas moins spontanées. Elles présentes sur la zone détaillée révèlent une strate herbacée très développée qui s'explique par l'abandon progressif de

Intégré dans l'habitat précédant, la typhaie ne comporte pas toujours de roseau. De taille moindre, cet habitat se rencontre sporadiquement au milieu des anciens jardins situés entre le village et le ruisseau de Valdu Malu. Ces zones assez humides regroupent des espèces telles que *Typha latifolia*, *Cyperus eragrostis*, *Juncus conglomeratus*, etc.

- Typhaie (Groupement à *Typha*) : 53.13

La phragmitaie est un habitat composée en grande partie de roseau. Ces derniers forment de véritables coulours qui peuvent mesurer quatre à cinq mètres de largeur et atteindre trois mètres de hauteur. Les phragmitaies sont présentes en bordure de cours d'eau, dans toute la plaine de Peri.

- Phragmitaie (*Phragmites*) : 53.11

De la même manière que pour la formation précédente, cette station de *Salix cinerea* ne peut être dénommée « bois de saule » et n'a donc pas d'analogie dans le code Corine Biotope.

- Station de Saule cendré :

A la limite de cette station, se trouve une formation à bruyère terminale (*Carici-ericeetum terminalis*). De tels groupements résultent souvent d'une dégradation des ripisylves à aulnes. Certains des affluents de la Gravona connaissent des épanchements sur les élargissements des terrasses alluviales. Se forment alors des zones marécageuses où peuvent apparaître des stations ponctuelles d'espèces méso-hygrophiles. La station de *Populus tremula* pointée en est un exemple. Elle ne forme qu'une variante stationnelle qui ne permet pas de la qualifier de « bois de tremble », on ne peut donc pas lui attribuer de correspondance dans le code Corine Biotope.

- Station de Peuplier tremble :

Les ripisylves à *Alnus glutinosa* du site forment des bandes végétales relativement étroites en raison du caractère rocheux abrupt du lit de la Gravona et de ses affluents. Elles constituent tout de même des milieux frais hébergeant des espèces plus alticoles. Dans les zones brûlées, ces formations ne semblent pas avoir souffert du feu. Cet habitat semble dégradé au niveau du quartier d'Attinghitoi, en forte expansion, ont actuellement. Les espèces à fort potentiel d'envahissement, plantées dans les jardins attenants au ruisseau, ont colonisé une partie des habitats à aulnes.

- Ripisylve à Aulnes glutineux (*Hyperico-Alnetum glutinosae*) : 44.531

← Végetation d'eau courante :

Cette formation correspond à un prolongement de la ripisylve sur les terrasses alluviales. Non marécageux, le sous-bois est constitué d'un cortège d'espèces de forêt humide.

- Aulnaies ripicoles (*Hyperico-Alnetum vitetosum*) : 41C2

l'exploitation du liège. Pour deux d'entre elle, dénommées « matorrail corse brûlé », le passage du feu, lors du dernier incendie, a permis la régénération de nombreuses espèces de pelouse sans toutefois tuer les chênes qui rejettent directement des branches charpentières.

- Lit de rivières (*Dittrichio-salicetum purpureae*) : 24.1

La Gravona traverse du Nord au Sud la zone étudiée. On y observe l'alternance de zones rocheuses abruptes et de pentes plus douces. Ces dernières favorisent l'accumulation de galets, permettant à des espèces pionnières telles que le saule pourpre de s'implanter. Ces formations correspondent alors au *Dittrichio-salicetum purpureae*, c'est-à-dire, aux saulaies pionnières sur alluvions caillouteuses. De part sa répartition ponctuelle, cette association n'est pas indiquée dans la dénomination du code Corine de la carte des habitats.

→ Groupements rudéraux et nitrophiles :

Les espèces nitrophiles se développent sur des sols riches en éléments azotés (nitrate, phosphate...) (Géhu, 2006). Les espèces rudérales occupent les lieux où sont déposés des ordures, gravats et déchets organiques qui apportent une grande quantité d'éléments azotés (Gamisans, 1999). Ces espèces rudérales sont donc nitrophiles. Ces deux grands types de végétations sont bien souvent confondus. Cela s'explique par le fait que nombre d'espèces nitrophiles appartiennent aux groupements nitrophiles et aux groupements rudéraux.

- Friches à Chardon-marie (*Silybo-Urticion*) : 87.1

Ce groupement de végétation rudérale s'installe sur des sols secs autour des agglomérations, tels que des décombres, talus... Il est observé, sur la zone étudiée, en bordure de la route et du chemin de fer ainsi qu'aux abords des maisons.

- Prairies subnitrophiles pâturées (*Echio-Galactition*) : 34.8

Les milieux de prairies pâturées sont des zones exploitées par l'Homme depuis longtemps. Le sol, profond, y est riche en nitrate (du aux excréments, cadavres d'animaux, etc.) et subit des remaniements, qui, bien qu'irréguliers peuvent être drastiques. Relativement sèche, cette formation contient des espèces de pelouses nitrophiles (*Avena barbata*, *Briza maxima*, *Echium plantagineum*, *Parentucellia viscosa*, *Plantago lanceolata*, etc.). Cet habitat est présent dans la plaine surplombant la vallée de la Gravone au milieu des zones de maquis. L'observation ponctuelle de la colonisation de cet habitat par l'*Asphodelé* rameneux correspond à un abandon relativement récent de la terre.

La dénomination Corine Biotope de l'habitat décrit n'a pas été plus détaillée que : « prairies subnitrophiles », car aucune réelle correspondance n'existe pour le cas présent. Il en est de même pour la majorité des prairies pâturées et de fauches de Corse. Une étude semble nécessaire pour la caractérisation précise de ces habitats.

- Prairies subnitrophiles non pâturées (*Bromo-Oryzopsis*) : 34.8

Ces milieux subnitrophiles, se retrouvent plus près des habitations que l'habitat précédent. Ils sont, de plus, bien moins marqués par les perturbations dues aux troupeaux.

→ Terres agricoles et paysages artificiels :

- Voie de chemin de fer : 84.43

- Jardins ornementaux : 85.31

- Jardins potagers de subsistance : 85.32

- Route : 86

- Village : 86.2

b) L'étage Supra-méditerranéen :

→ Formations rocheuses :

- Falaises continentales siliceuses nues : 62.42

Les falaises continentales nues représentent les parois rocheuses n'abritant pas d'espèces végétales. Elles existent dans les sommets au dessus du village, sur les falaises abruptes et les parois lisses.

- Végétation des falaises siliceuses (*Sedo-Dianthetum godroniana*) : 62.2

Une grande partie des parois rocheuses observées sur la commune contiennent l'association d'orpin à feuilles épaisses (*Sedum dasyphyllum*) et d'œillet de Godron (*Dianthus sylvestris subsp. godronianus*). Il arrive que dans les zones les plus fraîches apparaissent un groupement à linatre à trois lobes (*Cymbalaria aquitribloba*). Ces formations se retrouvent dans toutes les parois rocheuses au dessus du village.

→ Formations arbustives :

- Fruticées à *Erica arborea* : 32.3

Sous les crêtes entourant le village, le matorrail à chêne disparaît pour laisser la place à des milieux dominés par la bruyère arborescente en buissons. Ils se développent au niveau des zones rocheuses.

- Fruticées à *Erica terminalis* : 32

La bruyère terminale forme dans les zones humides des pentes de montagne des milieux buissonnants appelés fruticées. De faible superficie, cet habitat reste peu étudié et nécessiterait une description phytosociologique. Ces fruticées alternent avec les fruticées à genévrier main.

- Landes épineuses cyano-sarades à Anthyllis (*Helichryso-genistetum salzmanii*) : 31.756

Visibles sur les pentes (sabieuses), les pelouses à anthyllis d'Herрман et à immortelle d'Italie alternent avec le maquis à arbusier et chêne. Cette formation entre dans la directive habitat européenne, ce qui lui confère un intérêt (scientifique) un peu plus fort.

→ Formations arborescentes :

- Bois de châtaigniers (*Lathyrion veneti*) : 41.9

Tout le long des chemins menant aux crêtes s'égrainent des châtaigneraies abandonnées. Assez nombreuses aux abords du village et du hameau d'Olmo, elles sont plus diffusées en se rapprochant des monts environnants. Ces habitats contiennent un nombre d'espèces relativement faible mais caractéristiques, telles que la gesse de Vénétie, le cyclamen étalé, le gaillet printanier, etc. Elles sont toutefois fort différentes de celles décrites en Castagniccia et ne présentent pas l'association à digitale jaune. Aujourd'hui abandonnées par l'Homme, ces formations relèvent d'une ancienne anthropisation et d'un système basé sur l'exploitation de la châtaigne. Leur état de conservation reste intéressant, malgré un embroussaillage et une reprise du maquis par endroit. Cet habitat entre dans les habitats de la directive européenne. Cela n'entraîne aucune

obligation de protection, néanmoins cette considération reste importante au niveau écologique. La valeur culturelle associée aux châtaigniers en Corse étant assez forte ne devrait rien à être prise en compte.

- Matornal de Chênes verts (*Ilici-Quercetum ilicis*) : 32.1125

A l'étage supra-méditerranéen se retrouve des formations à chênes verts. Plus avancées que celles observées en plaine, elles ne sont pas pour autant considérées comme des forêts. Limitées dès 1000 mètres d'altitudes, elles semblent prépondérantes en ubac.

→ Formations d'eau courante :

- Buxales ripicoles : 44

Tout le long des ruisseaux de montagnes (Valdu Malu, Riccia, Tassi), s'élèvent des formations à buis. D'une taille importante et en grande quantité, ces formations n'ont à ce jour pas encore été décrites. Il serait intéressant de les caractériser phytosociologiquement. Très humides, ces milieux sont souvent emplis de mousse. Bien que marqué par la dominance du buis, elles contiennent néanmoins d'autres espèces ripicoles, telles que l'aulne glutineux et d'autres espèces comme le châtaigner.

c) L'étage Montagnard :

→ Formations rocheuses :

- Falaises continentales siliceuses nues : 62.42

De même qu'à l'étage méso-méditerranéen, certaines falaises ne contiennent aucune espèce végétales.

- Éboulis siliceux (*Dryopteridi-Arrhenatheretum*) : 61

En se rapprochant des crêtes, la pente devient plus forte et de nombreux éboulis sont observables. Bien que beaucoup ne soient pas encore stables, une flore caractéristique s'y développe. On retrouve ainsi la *Dryopteris* des orades et l'orpin à feuilles épaisses. Lorsque ces éboulis se stabilisent, apparaissent des espèces comme l'immortelle d'Italie et le brachypode penné.

→ Formations ouvertes :

- Pelouses sèches siliceuses (*Anthoxantho-Brachypodietum*) : 35

Présentes à l'ubac des flancs des vallées, les pelouses à flouve odorante et brachypode penné représentent des milieux moins secs qu'à l'adret. Les espèces ligneuses des fruticées ne s'y développent donc pas. Ces formations sont assez hautes car elles ne sont presque pas pâturées.

→ Formations arbustives :

- Fourrés à Juniperus communis subsp. Nana (*Berberido-Genisteium lobeloidis*) : 31.431

Sur les plateaux, les fruticées contiennent beaucoup de xérophytes* tels que le genévrier nain, l'astragale de Gennargentu, l'épine-vinette de l'Étna. Cette dénomination Corine Biotope ne correspond pas exactement

Habitats de la commune de Peri



Inventaire floristique de la commune de Peri

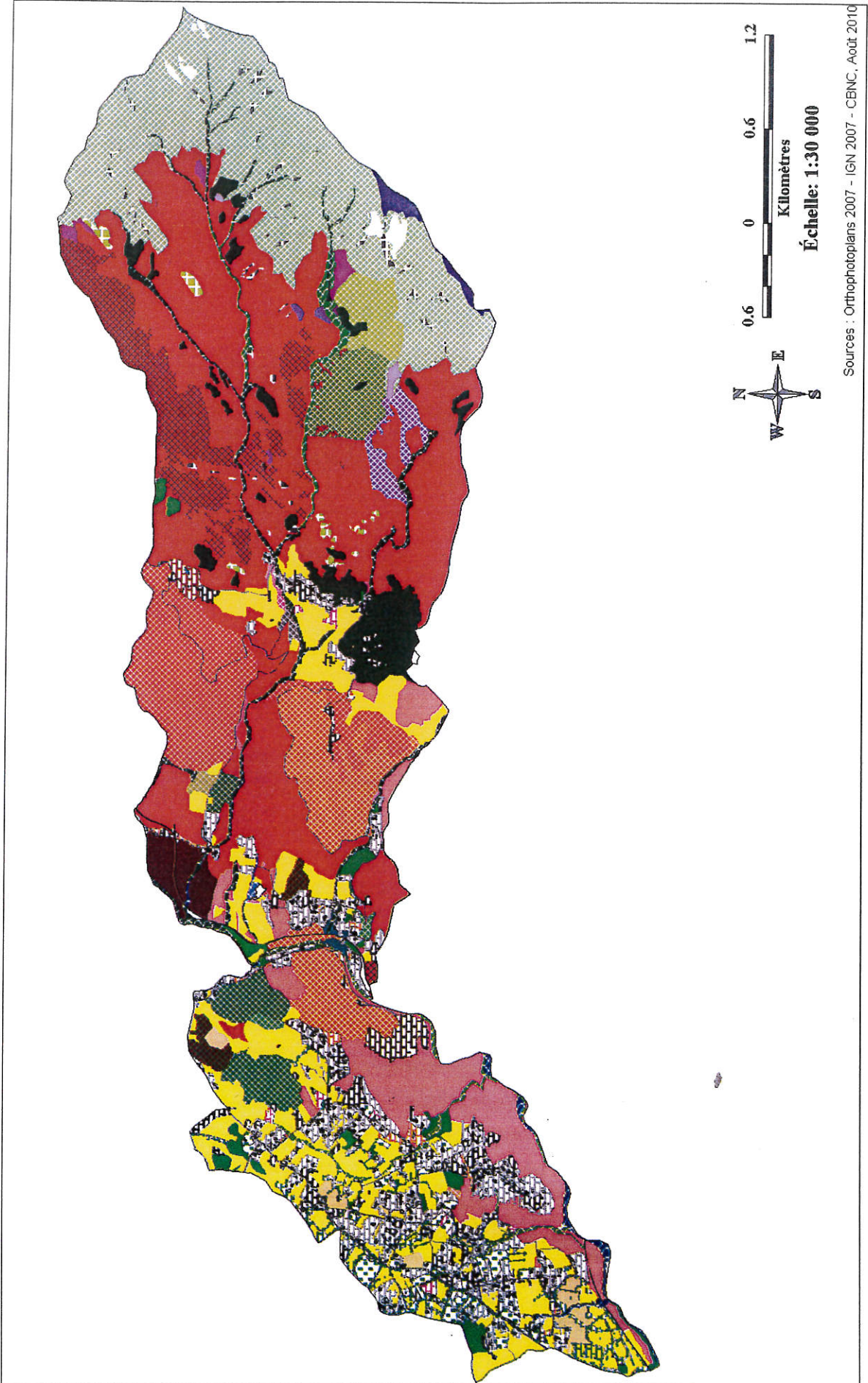


Figure9 Carte des habitats de la commune de Peri

Sources : Orthophotoplans 2007 - IGN 2007 - CBNC, Août 2010

à la situation observée en Corse puisqu'elle est décrite pour l'étage subalpin. Néanmoins la dominance à genévrier nain reste réelle et différencie cette formation des landes à anthyllis.

- Landes épineuses cyrno-sardes à Anthyllis (*Berberido-Genistetum lobeloidis*) : 31.756

Bien que différente de la précédente formation par la dominance de l'anthyllis, la composition floristique de cette lande épineuse reste, à peu de choses près, la même.

La détermination de ces habitats à permis la réalisation d'une cartographie des habitats (ci-contre) qui inclue la dénomination Corine Biotope et les codes qui y sont associés (Légende, plus bas). Ces cartes sont découpées plus bas en trois zones pour une meilleure lisibilité.

Légende de la carte des habitats :

Habitats (Code Corine Biotope) :

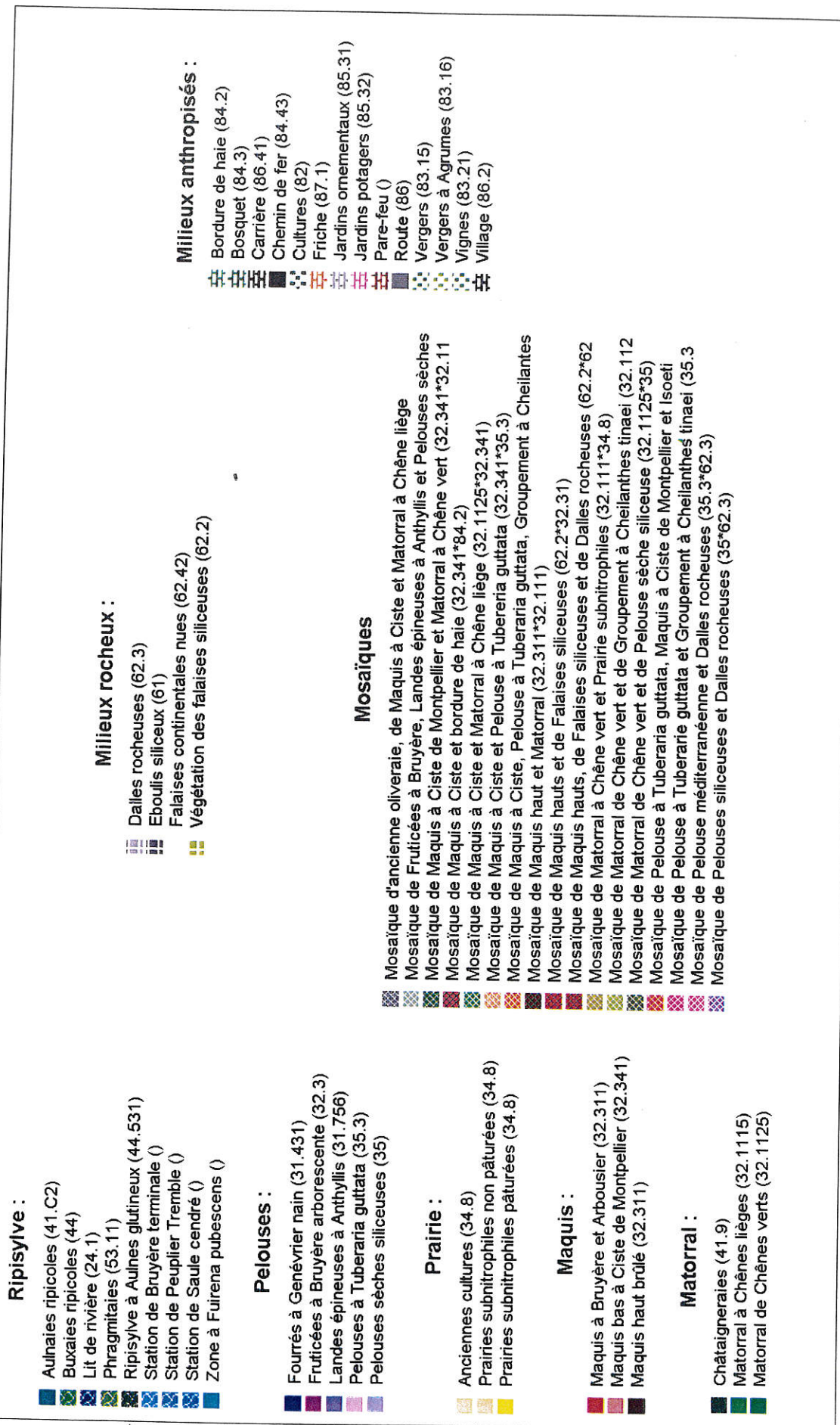
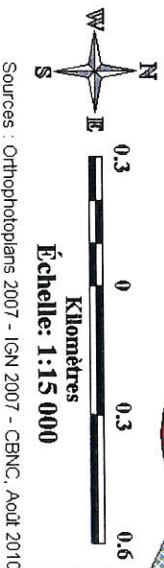
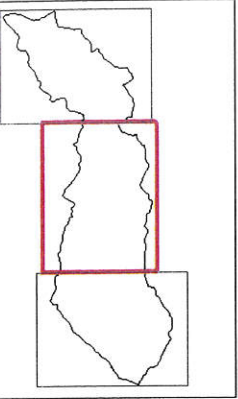
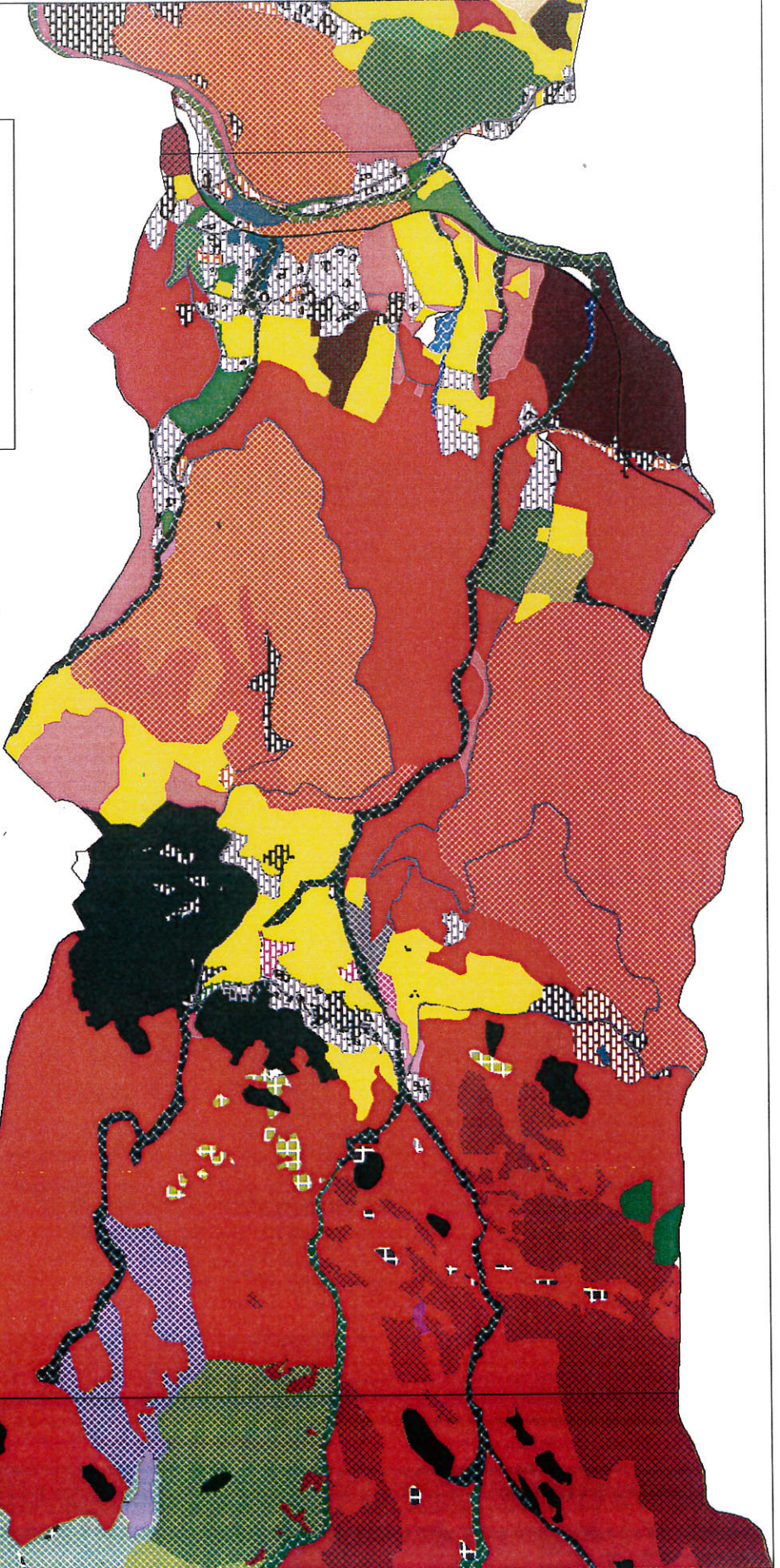


Figure 10 Légende de la cartographie des habitats de la commune de Peri

Habitats de la commune de Peri, Zoom 2

Inventaire floristique de la commune de Peri



Sources : Orthophotoplans 2007 - IGN 2007 - CBNC, Août 2010

Figure 11 Carte 2 des habitats



Habitats de la commune de Peri, Zoom 1

Inventaire floristique de la commune de Peri

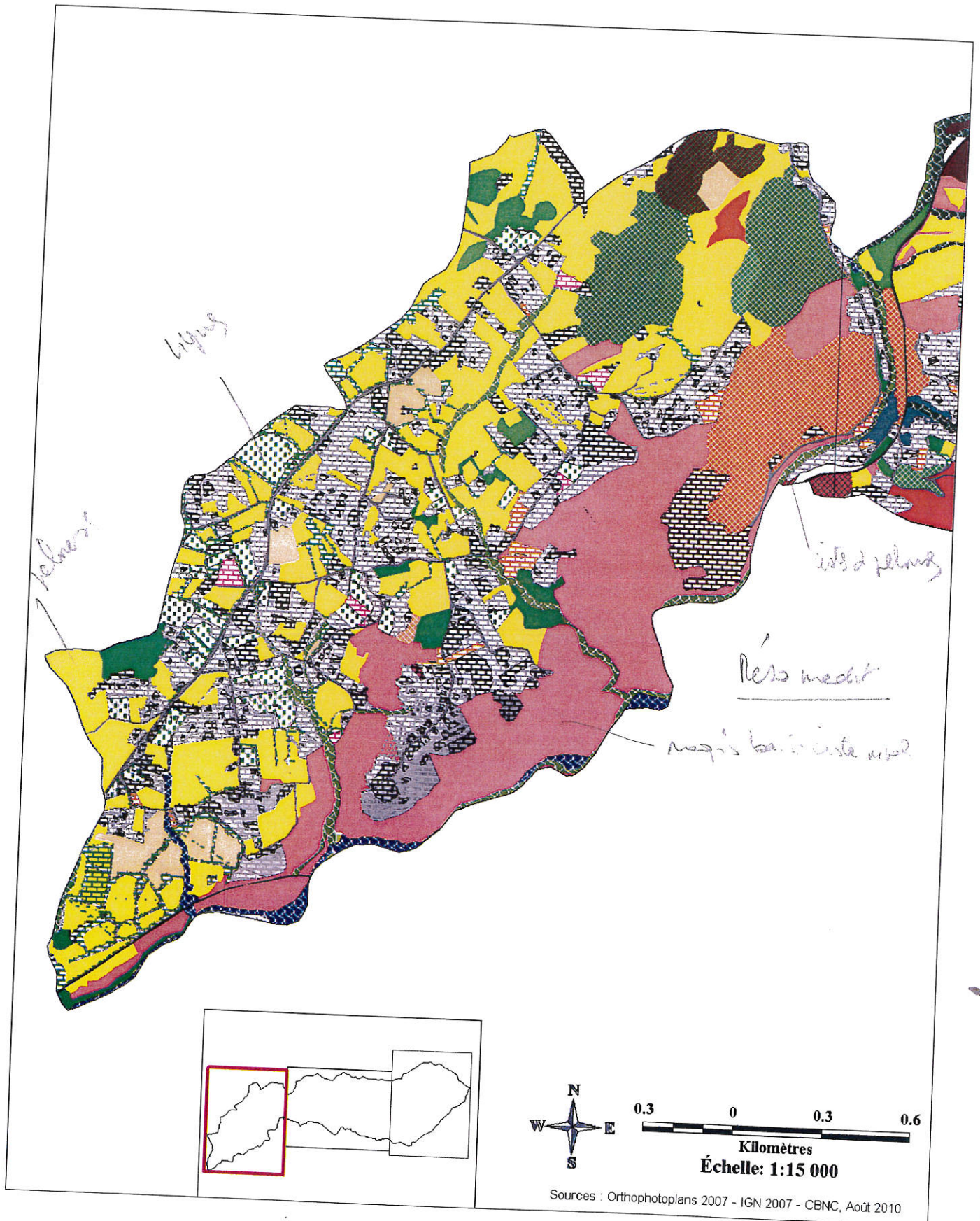


Figure12 Carte 1 des habitats

Habitats de la commune de Peri, Zoom 3

Inventaire floristique de la commune de Peri

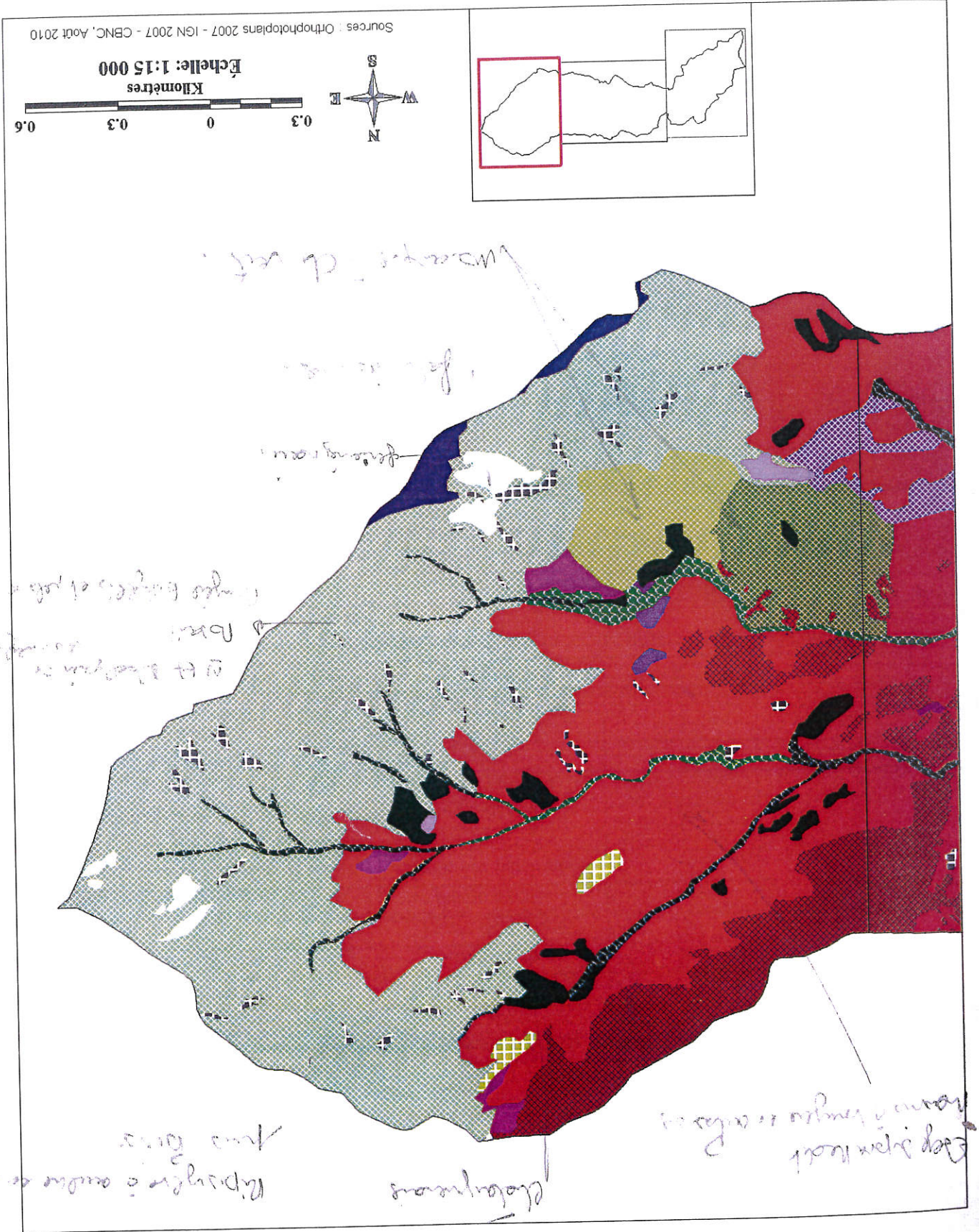
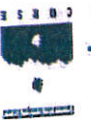


Figure 13 Carte 3 des habitats

Nom scientifique (Flora Corsica)	Nom vernaculaire	Fréquence	Statut
<i>Allium chamaemoly</i> L.	Ail petit Moly	PF	P
<i>Allium oleraceum</i> L.	Ail potager	R	
<i>Barbarea rupicola</i> Moris	Barbarée des rochers	C	LR2
<i>Cardamine graeca</i> L.	Cardamine grecque	LO	LR1
<i>Charybdis maritima</i> (L.) Speta	Scille de mer	PF	P, LR2
<i>Crocus minimus</i> DC.	Petit crocus	PF	LR1
<i>Fuirena pubescens</i> (Poir.) Kunth	Fuirène pubescente	PF	P, LR2
<i>Gagea bohémica</i> (Zauschn.) Schult. & Schult. f. subsp. <i>corsica</i> (Jord. & Fourr.) Gamisans	Gagée de Bohême	PF	P
<i>Gagea fragifera</i> (Vill.) Ehr. Bayer & G. López	Gagée de Liotard	PF	P
<i>Gagea granatellii</i> (Parl.) Parl.	Gagée de Granatelli	PF	P
<i>Geranium pusillum</i> Burm. f.	Geranium fluet	R	
<i>Isoëtes duriei</i> Bory	Isoète de Durieu	PF	P
<i>Isoëtes histrix</i> Bory	Isoète hérissé	C	P
<i>Orchis coriophora</i> L. subsp. <i>fragrans</i> (Pollini) K. Richt.	Orchidée parfumée	PF	P
<i>Ranunculus ophioglossifolius</i> Vill.	Renoncule à feuille d'Ophioglosse	C	P
<i>Serapias neglecta</i> De Not.	Serapias méconnu	PF	P
<i>Teucrium massiliense</i> L.	Germandrée de Marseille	PF	P, LR2
<i>Vicia sativa</i> subsp. <i>nigra</i> (L.) Ehrh.	Vesce cultivée	R	

Figure 14 Tableau des espèces patrimoniales observées



Photo15 *Allium chamaemoly* L.



Photo16 *Allium oleraceum* L.



Photo17 *Barbarea rupicola* Moris

2) Les espèces patrimoniales

La caractéristique « patrimoniale » concerne les espèces protégées au niveau national ou régional (Annexe 3 et 4) ainsi que celles ayant un statut de rareté allant de « Rare » à « Très rare ». La fréquence « Rare » représente 5 à 10 localités connues, « Très rare » moins de 5. Dans le cas présent, la protection nationale prime, alors que l'indice de rareté relève du niveau régional, de la Corse. Il est aussi indiqué les espèces intégrées au livre rouge national tome 1 et celles présentes sur la liste provisoire du livre rouge national tome 2 (Annexe 6). Ces listes, basées sur les observations d'experts, ont pour but de mieux connaître les espèces rares. Elles représentent donc un niveau de connaissance supplémentaire au niveau strictement réglementaire.

Au total, ont été observées 12 espèces protégées, 4 rares et 6 faisant parties des listes rouges nationales.

- *Allium chamaemoly* L. :

Statut : Espèce peu fréquente en Corse, protégée au niveau national. Inscrite dans la liste provisoire du livre rouge tome II.

Famille : Alliées

L'ail petit Moly se trouve dans des zones de pelouse rases et de rochers à l'ouest de la Gravona sur le massif de la volta. Un seul point apparaît sur la carte. Cependant, cet habitat étant favorable, il est probable que plusieurs autres individus existent. D'autant plus que cette espèce reste difficile à trouver, de part sa petite taille (1-4 cm) et sa phénologie très précoce (décembre à mars).

- *Allium oleraceum* L.

Statut : Espèce rare en Corse.

Famille : Alliées

Présent dans la châtaigneraie qui surplombe le village de Peri, l'ail potager vit dans des forêts claires et des clairières à large amplitude altitudinale (de 0 à 1800 mètres). Entre juillet et août, apparaissent ces fleurs roses à brun sale, regroupées en ombelle munie d'une spathe à deux valves inégales se terminant en une longue pointe.

Cette observation de quelques pieds de cette espèce correspond à une nouvelle station.

- *Barbarea rupicola* Moris

Statut : Endémique corso-sarde inscrite dans la liste provisoire du Livre Rouge Tome 2.

Famille : Brassicacées

Présente en Corse et en Sardaigne de 700 à 1800 mètres d'altitude, la barbarea des rochers vit sur des pelouses et des zones rocheuses un peu humides. Trouvée dans la montagne de Peri le long d'un des chemins menant aux crêtes (par la grotte ...) et dans des zones de maquis, il est très probable qu'elle soit plus présente dans toute la zone de montagne, ainsi que sur des milieux plus variés.

- *Cardamine graeca* L. :

Statut : Inscrite dans la liste du Livre Rouge Tome 1.



Photo18 *Cardamine graeca* L.



Photo19 *Charybdis maritima* (L.) Speta



Photo20 *Crocus minimus* DC.



Photo21 *Fuirena pubescens* (Poir.) Kunth



Photo22 *Gagea bohemica* (Zauschn.)
Schult. & Schult. f. *subsp. corsica* (Jord.
& Fourr.) Gamisans



Photo23 *Gagea fragifera* (Vill.) Ehr.
Bayer & G. López

Famille : Brassicacées

La cardamine grecque reste relativement peu prospectée, et donc peu connue de nos jours. Notée comme localisée dans les bassins du Vecchio, du Fium'Orbu et Travu, les observations faites au bord de la Gravona sur la commune de Peri ainsi que sur Ucciani (Pichillou, 2010) sont des données nouvelles et intéressantes pour la connaissance de la répartition de l'espèce. Cette plante est connue en ripisylve, sur des rochers et alluvions de torrents.

- *Charybdis maritima* (L.) Speta :

Statut : Espèce peu fréquente en Corse, protégée au niveau national. Inscrite dans la liste provisoire du livre rouge tome II.

Famille : Asparagacées

La scille de mer est bien présente sur la commune de Peri, dans les zones rocheuses vallonnées de Vangone, Pietra mala et le Monte Niellu, plus proche de la plaine et des habitations.

- *Crocus minimus* DC. :

Statut : Espèce peu fréquente en Corse. Inscrite dans la liste du Livre Rouge Tome I. Endémique corse-sarde.

Famille : Iridacées

Ce « tout-petit » crocus, connu aujourd'hui comme peu fréquent en Corse, à été très souvent observé sur la commune de Peri dans les pelouses bordant les affluents rocheux, les maquis et d'anciennes pâtures. Il semble un peu sous-prospecté, ce qui expliquerait son statut.

- *Fuirena pubescens* (Poir.) Kunth :

Statut : Espèce peu fréquente en Corse, protégée au niveau régional. Inscrite dans la liste provisoire du livre rouge tome II.

Famille : Cyperacées

La fuirène pubescente a été observée dans une zone humide en bordure de la zone de pare-feu au nord de la commune.

- *Gagea bohemica* (Zauschn.) Schult. & Schult. f. *subsp. corsica* (Jord. & Four.) Gamsians :

Statut : Espèce peu fréquente en Corse, protégée au niveau national et endémique Corse.

Famille : Liliacées

Cette gagee endémique fleurit d'avril à juin dans des altitudes pouvant aller de 500 à 1800 m.

La gagee de Bohème Corse a été observée sur les zones rocheuses et de pelouse, juste au dessus du chemin de fer, à l'Est de la Gravona. Elevées à une altitude de 166 mètres, les individus découverts représentent une nouveauté par rapport à ce qui est connu de l'écologie de l'espèce.

- *Gagea fragifera* (Vill.) Ehr. Bayer & G. López :

Statut : Espèce peu fréquente en Corse, protégée au niveau national.



Photo24 *Gagea granatellii* (Parl.) Parl.



Photo25 *Geranium pusillum* L. Copyright :
Photoflora – Jean-Luc Tasset



Photo26 *Isoetes duriei* Bory Copyright :
Photoflora – Benoît Bock



Photo27 *Isoetes histrix* Bory



Photo28 *Orchis coriophora* L. subsp.
fragrans (Pollini) K. Richt

Famille : Liliacées
Observée en montagne, la gagée de Liotard croit dans des zones de pelouses et d'affaissements rocheux comme ses congénères. Elle s'en différencie par son port dressé, sa feuille caulinaire tubulée et ses feuilles basales creuses.

- *Gagea granatellii* (Parl.) Parl. :

Statut : Espèce peu fréquente en Corse, protégée au niveau national.

Famille : Liliacées

Dans les affaissements rocheux, sur une faible profondeur de terre, croit la gagée de Granatelli.

De même que l'ail petit Moly, assez semblable écologiquement, la gagée de Granatelli a été vue dans le massif à l'Ouest de la Gravona, majoritairement constitué de pelouses rases et de rochers. Elle se trouve aussi sur le mont au nord du cimetière, au Quarciu.

- *Geranium pusillum* L. :

Statut : Espèce rare en Corse.

Famille : Géraniacées

Le *geranium fluet* est une espèce plutôt méso-méditerranéenne rare en Corse. Il a été trouvé dans les talus en bordure du chemin de fer.

- *Isoetes duriei* Bory :

Statut : Espèce peu fréquente en Corse, protégée au niveau national.

Famille : Isoëtacées

Très petite, cette plante du groupe des fougères est peu observée. Dans les zones de pelouses inondées, elle est relativement bien présente mais est très semblable à l'isoète épineux, qui vit dans le même habitat.

- *Isoetes histrix* Bory :

Statut : Espèce commune en Corse, protégée au niveau national.

Famille : Isoëtacées

L'isoète épineux a été vu à de nombreux endroits dans les petites zones humides parsemant les affaissements rocheux et les pelouses. Ces milieux d'observations sont situés au dessus de la voie ferrée et sous les maisons en construction.

- *Orchis coriophora* L. subsp. *fragrans* (Pollini) K. Richt. :

Statut : Espèce peu fréquente en Corse, protégée au niveau national.

Famille : Orchidacées

En Corse, L'orchis parfumée pousse dans la pointe Nord de l'île, de préférence sur des milieux calcaires. Les deux stations trouvées au bord de la Gravona dans des zones de granite sont donc intéressantes.



Photo29 *Ranunculus ophioglossifolius* Vill
 Copyright : Photoflora – Jean-Luc Tasset



Photo30 *Serapias neglecta* De Not. subsp. *Neglecta*



Photo31 *Teucrium massiliense* L.



Photo32 *Vicia sativa* subsp. *nigra* (L.) Ehrh.
 Copyright : Photoflora – Jean-Luc Tasset

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut
<i>Acacia dealbata</i> Willd.	Mimosa	Espèce avérée invasive
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle	Ailanthé	Espèce avérée invasive
<i>Carpobrotus acinaciformis</i> (L.) L.Bolus	Griffes de sorcières	Espèce avérée invasive
<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn	Herbe de la pampa	Espèce avérée invasive
<i>Freesia alba</i> (G.L.Mey.) Grumbleton	Freesia	Espèce avérée invasive
<i>Opuntia ficus-indica</i> (L.) Mill	Figuier de Barbarie	Espèce avérée invasive
<i>Oxalis pes-caprae</i> L	Oxalis pied-de-chèvre	Espèce avérée invasive
<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	Robinier faux-acacia	Espèce avérée invasive
<i>Tradescantia fluminensis</i> Vell.	Misère	Espèce avérée invasive
<i>Chasmanthe bicolor</i>	Chasmanthe	Espèce à surveiller
<i>Ligustrum lucidum</i> Aiton fil.	Troëne	Espèce à surveiller
<i>Oxalis articulata</i> Savigny	Oxalis à fleurs nombreuses	Espèce à surveiller
<i>Zantedeschia aethiopica</i> (L.) Spreng.	Richarde	Espèce à surveiller

Figure33 Tableau des espèces invasives observées



Photo34 *Acacia dealbata* Willd
Copyright : Photoflora – Jean-Luc
Tasset



Photo35 *Carpobrotus acinaciformis*
(L.) L.Bolus



Photo36 *Cortaderia selloana* (Schult. &
Schult.f.) Asch. & Graebn



Photo37 *Opuntia ficus-indica* (L.) Mill



Photo38 *Oxalis pes-caprae* L

- Le mimosa d'hiver (*Acacia dealbata* Willd) : Plante présentant un danger.

Le mimosa d'hiver est le plus commun des mimosas. Plantée en France dès 1867, comme plante ornementale, cette espèce s'est assez rapidement échappée des jardins. Provenant d'Australie, cet arbre pousse très bien sur sols acides. Il s'installe généralement sur les milieux perturbés (Agence Méditerranéenne de l'Environnement, Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles, 2003).

Enormément d'*Acacia dealbata* ont été vus sur la zone d'étude. Les abords des maisons sont les plus représentatifs de l'envahissement, pourtant la présence de cette espèce est aussi relevée dans des zones plus éloignées. En effet les talus de maquis à cistes de Montpellier sous les nouveaux quartiers sont touchés. De même en bordure de la Gravona, une friche, bordée de chênes verts se couvre d'*Acacia dealbata*.

- Les griffes de sorcières (*Carpobrotus acinaciformis* (L.) L. Bolus) : Plante présentant un danger

Utilisées comme plantes ornementales, les griffes de sorcières sont l'un des pires exemples d'envahissement et de dégradation de biodiversité. Plus couramment étendue sur tout le pourtour littoral de la Corse (LeNeindre, 2002 ; Gamisans et Jemmonod, 1995), l'aire de cette espèce est de plus en plus observée dans les terres. En effet, sur la zone d'étude, les griffes de sorcières ont été trouvées sur un talus en bordure de route, sous des plantes de maquis telles que du ciste, de l'arbusier et de la bruyère arborescente.

Les griffes de sorcières recouvrent et étouffent en général la végétation avoisinante ce qui lui confère un fort taux de réussite dans la concurrence avec les autres espèces (Jemmonod, 1998).

- L'herbe de la pampa (*Cortaderia selloana* (Schult. & Schult. f.) Asch. & Graebn) : Plante présentant un danger

Cette espèce sud-américaine est beaucoup utilisée dans les jardins, bien qu'elle soit depuis 1989 signalée comme plante à caractère invasif. Elle a réussi à coloniser très rapidement divers types de milieux

(friches, bords de routes, zones humides, milieux sableux, pelouses, etc.) grâce, entre autre, à son mode

de reproduction. En effet, la pollinisation par le vent et la production d'une grande quantité de graines lui

permettent de se propager facilement et relativement loin (Agence Méditerranéenne de l'Environnement,

2003). Dans le milieu naturel, l'herbe de la pampa entre en compétition avec les autres espèces, formant

des colonies denses et modifiant fortement les habitats. Elle gêne, en outre, animaux et humains, par les

blessures que ses feuilles, très coupantes, occasionnent (Agence Méditerranéenne de l'Environnement,

2003). Jemmonod en parle déjà en 1998 comme d'« une espèce à éradiquer avant qu'il ne soit trop tard ».

Le premier plan national de lutte, actuellement en cours, lui est dédié.

Aujourd'hui, elle a été observée dans des milieux plutôt rudéralisés tels que les talus de bords de route, les terrains retournés pour la construction de maisons, les friches en bordures d'habitation ainsi qu'à la limite de maquis bas.

- Le figuier de Barbarie (*Opuntia ficus-indica* (L.) Mill) : Plante présentant un danger

Introduit par les Espagnols durant le XVIème siècle, le figuier de Barbarie était exploité pour son fruit

ainsi que pour la fabrication de teinture (LeNeindre, 2002). Abandonnée par la suite, cette espèce augmenta

considérablement son aire de répartition en s'implantant sur tout le pourtour méditerranéen. Elle se

développe sur les zones rocheuses aussi bien que sur les sols riches et profonds.

Sur la zone d'étude, c'est une des plantes les plus présentes en milieu naturel. Elle a été trouvée dans les affreux rochers surplombant la Gravona à deux reprises. Bien qu'en quantité moindre, cette

constatation reste inquiétante.

- L'oxalis pied-de-chèvre (*Oxalis pes-caprae* L.) : Plante présentant un danger



Photo39 *Tradescantia fluminensis* Vell.



Photo40 *Ailanthus altissima* (Mill.)
Swingle



Photo41 *Robinia pseudoacacia* L



Photo42 *Oxalis articulata* Savigny



Photo43 *Ligustrum lucidum* Aiton fil.



Photo44 *Chasmanthe bicolor*

Espèce ornementale provenant d'Afrique du Sud, l'*Oxalis pes-caprae* fut introduit en 1833.

Sa force de colonisation des milieux est due à son mode de reproduction. En effet l'*Oxalis* est une plante à bulbe, elle fonctionne par reproduction végétative. La plante connaît une grande diversité génétique entre individus, ce qui lui confère une aide précieuse dans la réponse aux variations du milieu (Rottenberg A. et Parker J. S., 2004 ; Montserrat V. *et al.*, 2006.) et lui permet de s'imposer face à d'autres espèces.

Sur la zone étudiée, l'*Oxalis* n'est présent qu'en bordure de jardins. Il n'est pas observé dans le milieu naturel.

- La misère (*Tradescantia fluminensis* Vell.) : **Plante présentant un danger**

Signalée depuis 1930 en Corse, la misère résiste bien à la sécheresse comme à l'ombre, ce qui lui permet de s'implanter dans de nombreux milieux. Elle recouvre une grande zone en bordure du ruisseau des moulins, où elle semble prendre le pas sur les espèces indigènes caractéristiques de l'aunaié.

- L'ailanthe (*Ailanthus altissima* (Mill.) Swingle) : **Plante présentant un danger**

Signalé dès 1931 en Corse, l'ailanthe colonise les friches, les bords de routes et de voies ferrées et tous les autres terrains perturbés. Cette espèce se développe très rapidement et étend son aire de colonisation grâce à ses capacités de reproduction. Elle crée des tapis racinaires denses dont chaque fragment peut redonner un individu. Elle produit une grande quantité de graines, disséminées par le vent ou l'eau. La plante régénère, de plus, très bien après une coupe et résiste aux perturbations. Elle n'a été pointée qu'en un seul endroit de la commune, en bordure de route, juste au dessus de la Gravona. Dans un tel endroit, le risque de colonisation de l'espèce ne peut qu'augmenter. Le passage de la route ainsi que de la Gravona reste une voie royale pour disperser les graines. Plusieurs rejets accompagnent un ailante de grande taille.

- Le robinier faux-acacia (*Robinia pseudacacia* L.) : **Plante présentant un danger**

Originaire d'Amérique du Sud, cet arbre pionnier peut former de véritables peuplements denses supplantant les espèces indigènes. Il est connu en Corse depuis 1913 et s'est largement répandu par les milieux perturbés que sont les bords de routes, friches, talus ... Le robinier a été vu en grande quantité au niveau de l'entrée du village, le long de la route.

- L'*Oxalis* à fleurs nombreuses (*Oxalis articulata* Savigny) : **Plante à surveiller**

Deuxième *Oxalis* invasif, celui-ci est connu en Corse depuis 1968. Il n'apparaît pas encore en tant qu'espèce dangereuse. Malgré tout, étant donné les nombreux lieux où elle a été vu en grand nombre, dans la commune laissent percevoir une nécessité d'action.

- Le troène du Japon (*Ligustrum lucidum* Aiton fil.) : **Plante à surveiller**

Venue du sud-est de l'Asie, son année d'introduction en Corse reste inconnue aujourd'hui. Cela n'empêche pas qu'il soit une espèce potentiellement dangereuse. Peu d'exemple existe pour l'instant en Corse. Sa présence en bordure du ruisseau du moulin, bien que sporadique, reste à surveiller dans l'avenir.

- Le chasmanthe (*Chasmanthe bicolor*) : **Plante à surveiller**

Originaire d'Afrique du sud, cette espèce ornementale peu connue a été observée en Corse dès 2008. Ressemblant beaucoup à une autre espèce de chasmanthe, avec laquelle elle est confondue, celle-ci fleurit de février à avril. Plusieurs pieds ont été observés dans la plaine en bordure d'habitations.



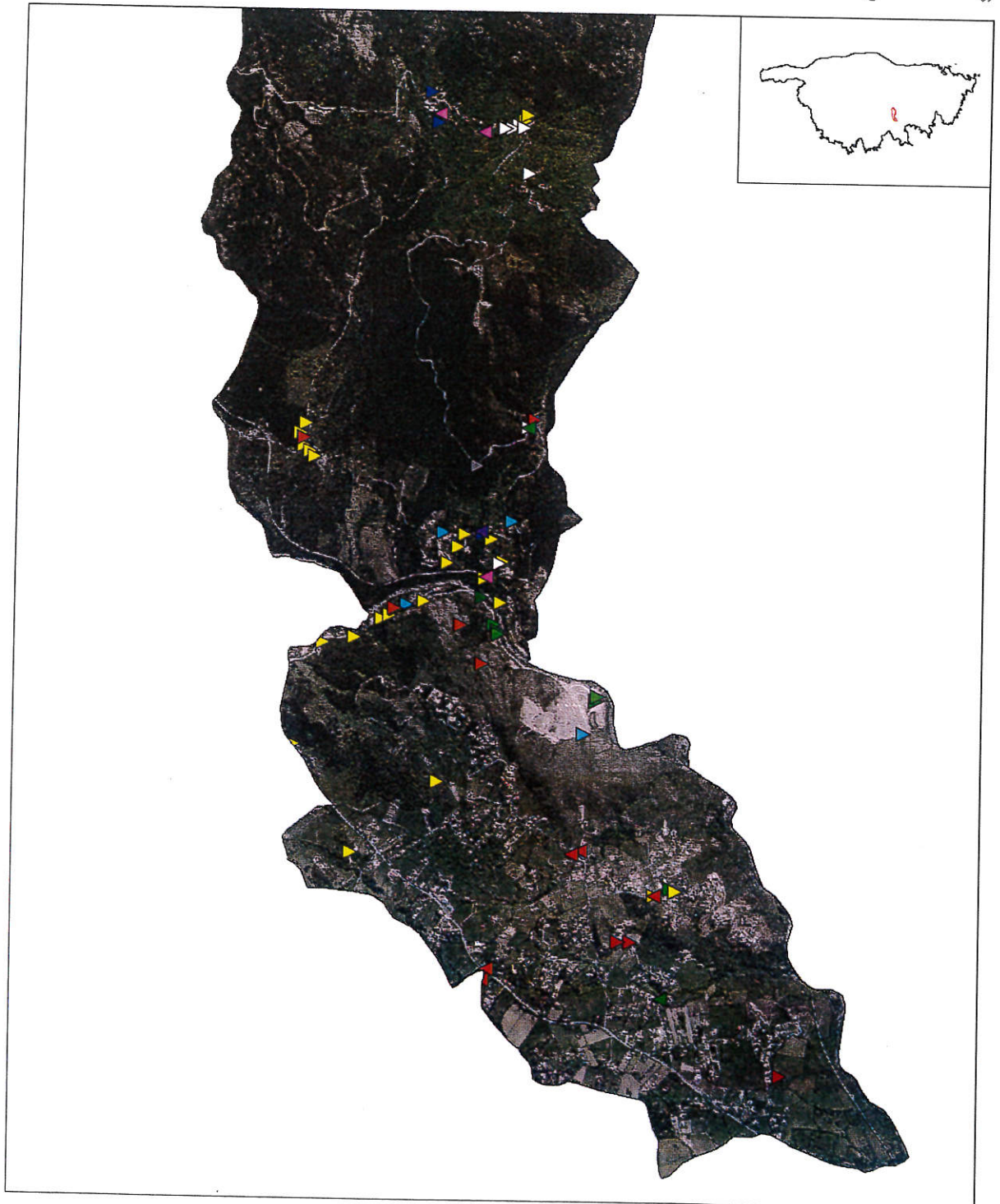
Photo45 *Freesia alba* (G.L.Mey.) Grumbleton
Copyright : Photoflora – Benoit Bock



Photo46 *Zantedeschia aethiopica* (L.)
Spreng

Espèces invasives sur la commune de Peri

Inventaire floristique de la commune de Peri

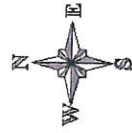


Espèces à surveiller

- ▲ Chasmante bicolor
- ▲ Troène
- ▲ Oxalis à fleurs nombreuses
- ▲ Zantedeschia aethiopica

Espèces avérées invasives

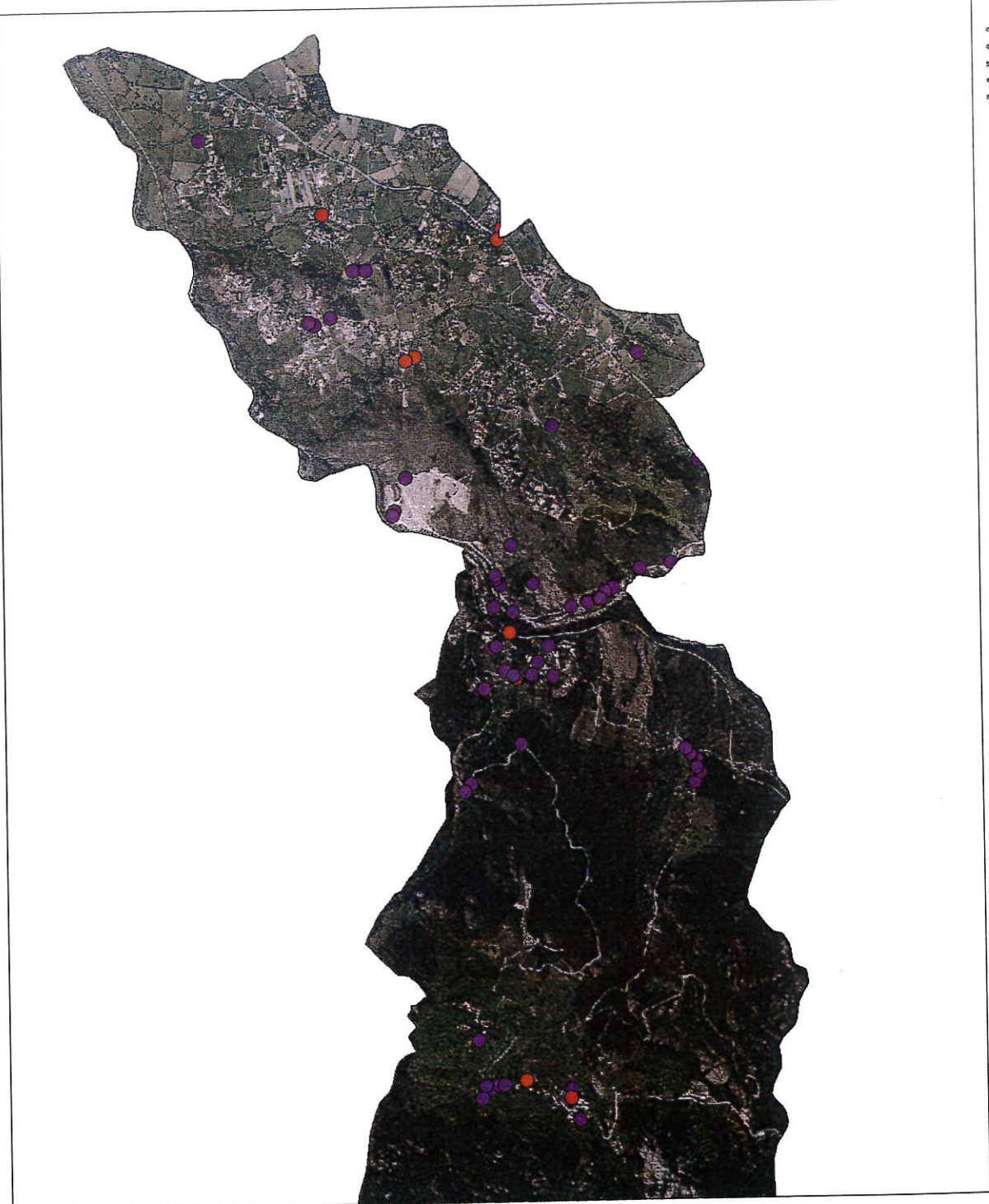
- ▼ Mimosa
- ▼ Ailanthé
- ▼ Griffes de sorcière
- ▼ Herbe de la pampa
- ▼ Figuier de Barbarie
- ▼ Oxalis pied de chèvre
- ▼ Robinier faux acacia
- ▼ Misère
- ▼ Freesia blanc



Échelle: 1:25 000

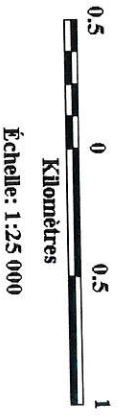
Espèces invasives sur la commune de Peri

Inventaire floristique de la commune de Peri



● Espèces avérées
invasives

● Espèces
à surveiller



Sources : Orthophotoplans 2007 - CBNC, Mai 2010

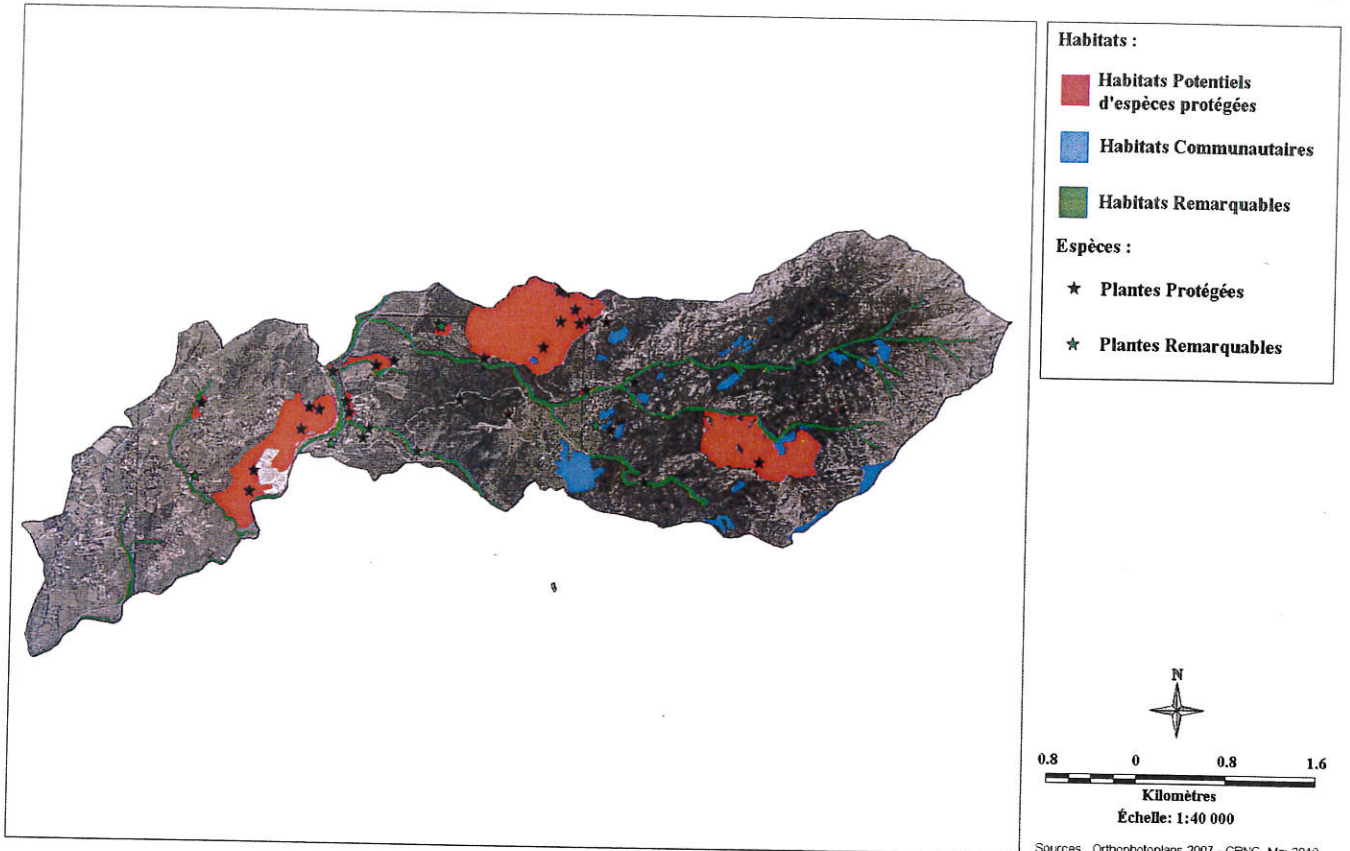


Figure47 Carte des enjeux de la commune de Peri

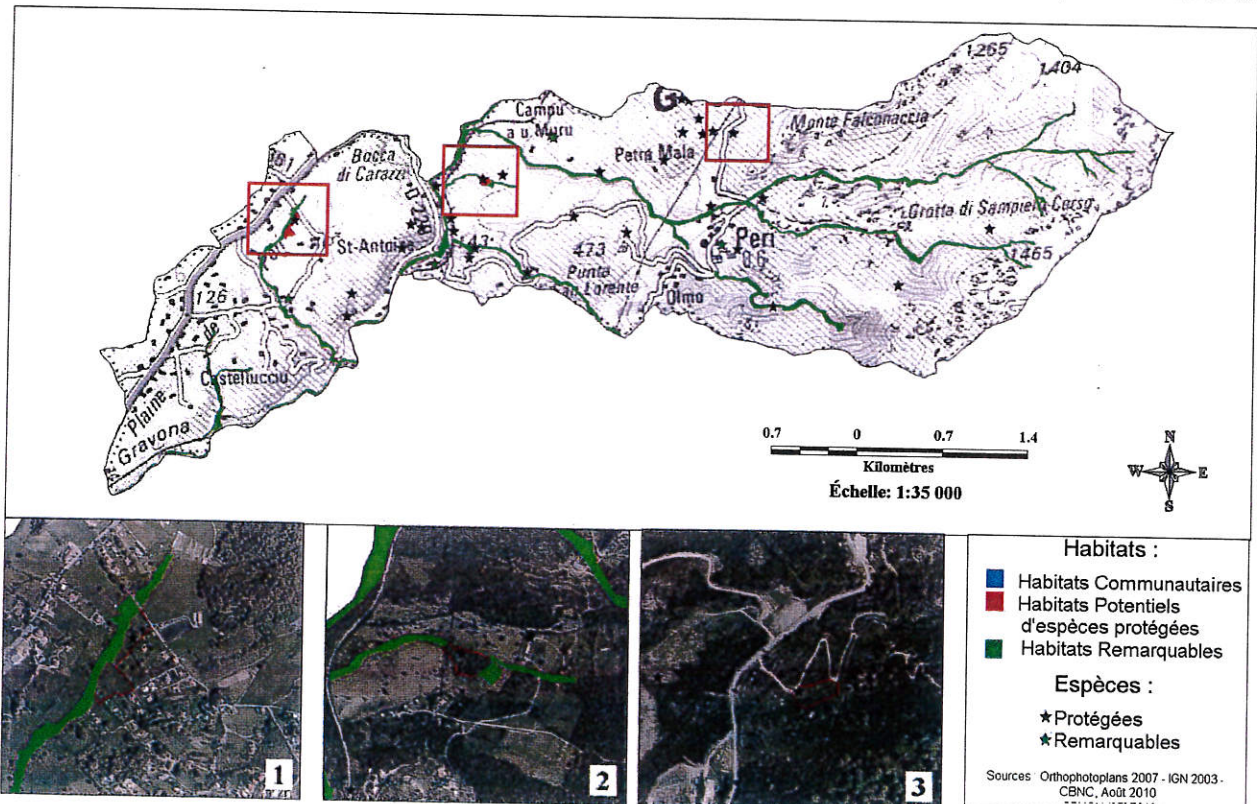


Figure48 Carte des enjeux des zones humides.

IV) Enjeux et propositions d'actions

1) Réglementaire et remarquable

La présence d'espèces protégées et remarquables et d'habitats remarquables entraîne des enjeux plus ou moins forts sur la commune. D'après les résultats, une carte des enjeux est réalisée dans le but de faciliter la compréhension de ces enjeux. Cette carte reste une interprétation des résultats et observations obtenus.

Trois niveaux d'enjeux sont détaillés dans la carte. Tout d'abord, le niveau réglementaire, niveau le plus fort au vu de la loi française sur la protection des espèces selon le code de l'environnement (annexe 5), l'arrêté relatif à la liste d'espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national (annexe 3) et en région Corse (annexe 4). En effet pour les espèces inscrites sur ces listes, il est interdit de détruire les spécimens et l'habitat dans lequel elles vivent. Les habitats appelés « Habitats potentiels d'espèces protégées » correspondent donc aux habitats hébergeant des espèces protégées. Au regard de la loi, seul le pointage strict de l'espèce est protégé. Néanmoins, ces habitats sont favorables à ces espèces puisque c'est le même milieu, il y a donc de grandes chances pour que ces espèces soient plus présentes qu'elles n'ont été observées.

Ensuite vient l'enjeu européen. Celui-ci regroupe les habitats dits « communautaires ». Cette dénomination est due au fait qu'ils font partie des habitats cités dans la Directive Habitat Faune-Flora, directive européenne ayant pour but de maintenir la biodiversité dans les états membres de l'Union Européenne. Concrètement, cela signifie que ces habitats ont été reconnus comme ayant un intérêt écologique et/ou patrimonial (culturel) et donc nécessitant des mesures de gestion ciblées. Cette liste d'habitats sert de critère de choix (avec des listes d'espèces) pour les zones de Natura 2000 (Zones Spéciales de Conservation). Aucune législation ne s'applique à ces habitats en dehors des zones dites « Zones Spéciales de Conservation ». Ces sites représentent des zones de gestion concertées et volontaires. Le but de ce réseau est de rendre cohérente cette nouvelle démarche européenne de gestion de la biodiversité.

En dernier lieu viennent les espèces et les habitats dits « remarquables ». Ce terme correspond à des caractéristiques scientifiques. Divers facteurs comme l'état de conservation, la rareté, etc sont pris en compte.

En bref :

Les espèces protégées ne doivent pas être détruites.

Les espèces remarquables sont des espèces intéressantes à dire d'expert. Pas de réglementation.

Les enjeux des habitats potentiels relèvent de préconisations de gestion, à titre d'avis. Pas de réglementation mais prise en compte souhaitable.

Propositions d'actions :

Selon les résultats, on observe que trois types de milieux sont importants et abritent des espèces protégées. Les milieux humides et en bordure de rivière (*Ranunculus ophiolepis*, *Fuirena pubescens*, *Cardamine graeca*), les pelouses pâturées (*Orchis coriophora* subsp. *fragrans*, *Serapias neglecta*), et les mosaïques d'affleurements rocheux (*Allium chamaemoly*, *Crocus minimus*, *Isotria medeoloides*, *Barbarea ruficollis*, *Charybdis maritima*, *Gagea bohemica*, *Gagea fragifera*, *Gagea granatelli*).

Les menaces étant différentes selon chacun de ces types de milieux, il en est de même pour les actions proposées.



Pelouses :

Inventaire floristique de la commune de Peri

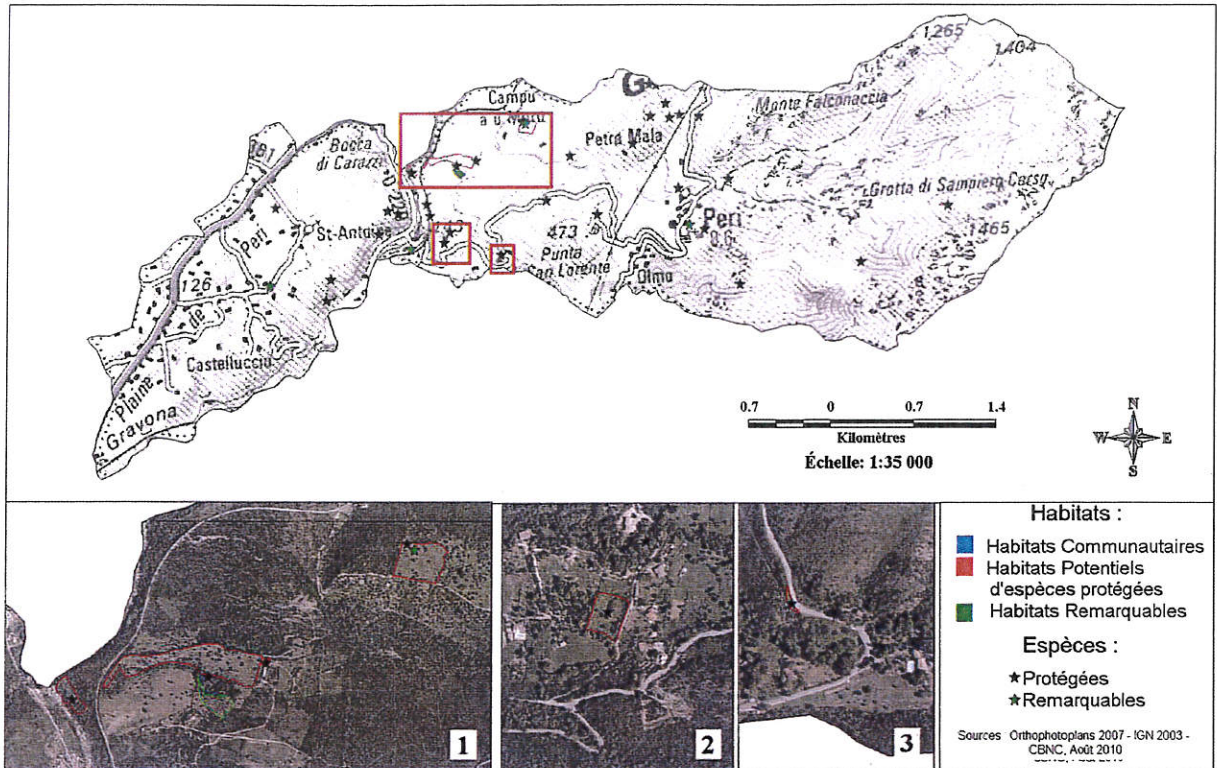


Figure49 Carte des enjeux des pelouses.



Affleurements rocheux :

Inventaire floristique de la commune de Peri

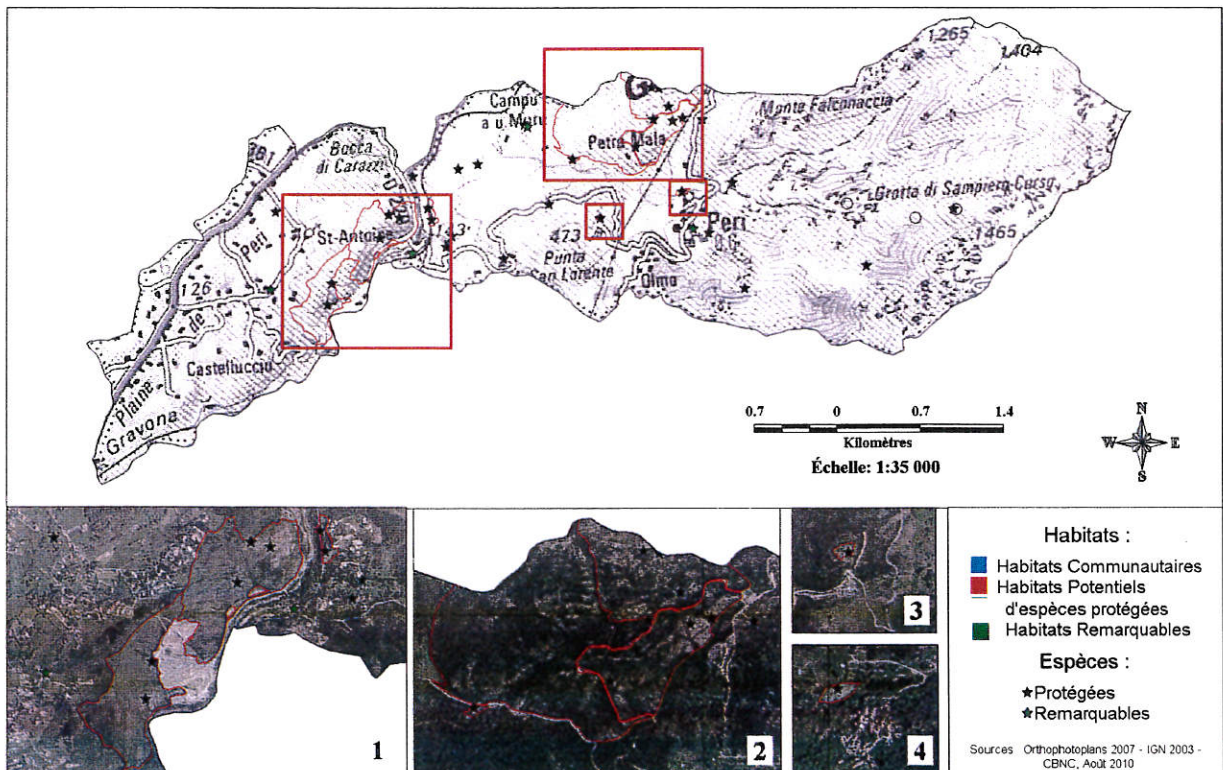


Figure50 Carte des enjeux des affleurements rocheux.

Milieux humides et bords de rivières :

Ces milieux regroupent la zone humide à *fiturina pubescens*, la station de tremble, les *ripsisylves* à aulnes glutineux et les phragmitaies. Les premières menaces de ces milieux sont leur destruction ou leur dégradation. Cela englobe donc les remaniements anthropiques (réaménagement de berge, déviation de cours d'eau, agrandissement de la zone de pare-feu, etc.), les invasions biologiques (plantes invasives). Les actions possibles face à ces menaces restent la protection, c'est-à-dire la non-destruction de la zone à fuir (zone 3 dans la carte ci-contre), et la conservation de l'état des ruisseaux et rivières. En plus s'ajoutent des mesures de réduction de l'impact des plantes invasives, expliquées dans le paragraphe sur les plantes invasives.

Milieux de pelouses :

Deux niveaux d'actions existent pour ces milieux de pelouses. Tout d'abord par rapport aux pelouses pâturées, les espèces de pelouses ont besoin d'un milieu ouvert mais non piétiné. Cela demande donc un équilibre quant à la pression de pâturage. Il semble en effet nécessaire de conserver du pâturage pour empêcher la fermeture des milieux comme cela est observé dans le reste de la commune (le maquis est une phase de fermeture précédant les forêts). Ce pâturage ne doit tout de même pas être trop fort et sur les mêmes zones, pour empêcher le surpâturage qui n'est pas une bonne chose pour les habitats et les espèces végétales.

Le deuxième niveau d'action concerne les pelouses de fauches. Ces milieux ne correspondent pas toujours à de grandes zones de pelouses, ils intègrent aussi les bords de route, suffisamment larges pour accueillir des espèces comme *Serapias neglecta* (protégée au niveau national) sur la zone 3 de la carte ci-contre. La fauche permet à de nombreuses espèces de pelouses rases de se développer. Pour cela les dates et l'intensité de la fauche sont importantes. Les fauches doivent être réalisées avant ou après le développement printanier de ces plantes. Cela correspond à (avant mai puis après août...).

Milieu d'affluements rocheux :

Ce milieu inclut plusieurs faciès d'habitats. En effet, dans ces zones d'affluements rocheux, on retrouve des dalles rocheuses, des petites pelouses humides à inondées, des suintements rocheux, etc. La première menace pour ce milieu reste la destruction des milieux par l'Homme. La deuxième serait l'invasion par des espèces végétales non indigènes. La dernière enfin, la fermeture des milieux.

2) Espèces invasives

Les invasions biologiques sont la deuxième cause de la perte de biodiversité mondiale après la dégradation des habitats. L'enjeu lié à la gestion des plantes invasives et potentiellement invasives est donc très fort. Le problème est d'autant plus grave en région méditerranéenne, et particulièrement en Corse, où la richesse biologique est considérable.

La régulation des arrivées de ces plantes passe par des mesures de lutte active et informative. La lutte active englobe les luttes physiques (arrachage et fauche), chimique (herbicides, fongicides...), biologique (introduction d'organismes vivants) et intégrée (accumulation des trois premières méthodes). La lutte physique nécessite des moyens humains importants. Les luttes chimiques et biologiques sont d'emploi délicat et peuvent se révéler tout autant préjudiciable à l'environnement, elles ne seront donc pas détaillées ici. Il est important de noter que ces luttes ne s'appliquent pas de la même manière pour chaque espèce. La compréhension du fonctionnement et de l'écologie de chaque espèce est fondamentale.

La lutte informative reste la meilleure des solutions. La prévention et la sensibilisation de la population est indispensable pour éviter l'arrivée de nouvelles espèces envahissantes. Elle limite, bien que cela semble

partois irréversible, l'envahissement par les espèces. Il est cependant difficile de modifier les habitudes en particulier pour certaines très emblématiques (mimosa) ou d'utilisation ancienne (figuier de Barbarie). Une charte à but informatif a été créée en 2008 par Julie Vinciguerra. Incitant les professionnels de l'horticulture à prendre en compte les menaces dues aux invasions végétales, cette charte met en avant l'intérêt écologique et horticole de plantes indigènes corses. Préambule à une action plus poussée envers la réappropriation de l'espace naturel et des espèces qui s'y développent, la liste d'espèces végétales autochtones n'est pas exhaustive (annexe 8). Cependant, elle est reprise ici dans le but de comparer les espèces indigènes pouvant remplacer les invasives observées sur la commune de Peri. Il est important d'appuyer sur le fait que c'est à tout un chacun de s'engager sur la non utilisation de plantes invasives. En effet aucun professionnel ne s'est aujourd'hui engagé à ne pas vendre les espèces invasives citées dans la charte.

Les autres actions de régulations des espèces invasives visent les espèces déjà présentes et parfois très étendues (Mimosa, griffes de sorcières, ailanthe, etc.).

Pour les plants encore jeunes, n'ayant pas développé de système racinaire trop important, l'arrachage et la fauche peut-être réalisé manuellement. Toutes les espèces peuvent être enlevées par cette méthode. Néanmoins le mimosa, les griffes de sorcières, l'herbe de la pampa, les figuiers de barbarie et le robinier développent des systèmes racinaires très gros qui rendent impossible l'arrachage manuel. Lorsque ce stade est atteint, l'arrachage doit être mécanique. Dans tout les cas, cette technique doit être répétée régulièrement (au moins chaque année) pour être assuré de la disparition des individus. Ces espèces ont toutes, en effet, des capacités de régénérations importantes qui leur permettent de repousser rapidement, en grande quantité et longtemps après leur arrachage. Il est aussi possible de couper les arbres. Il faut ensuite surveiller les souches, les couvrir de plastique noir pour les priver de soleil ou bien les badigeonner d'herbicides. Ce type de lutte doit être réalisé avant la floraison des individus ou après la germination. Cela correspond globalement aux périodes avant avril et après septembre.

V) Conclusion :

La zone étudiée dévoile une situation de contraste répandue en Corse. Comme cela a été montré au travers de cette étude, les habitats naturels présents sont variés, bien conservés et représentatifs du mésoméditerranéen de la Corse hercynienne. Ils abritent d'ailleurs des espèces intéressantes au niveau national et local. Cette mosaïque découlée des utilisations agricoles passées, et évolue suite à la modification de l'utilisation des terres : déprise pour les zones d'altitude, urbanisation pour la plaine. Les zones d'habitats, déjà répandues, ne cessent d'augmenter. Il s'ensuit divers problèmes dus, entre autre, aux espèces de jardins colonisant les milieux naturels mais aussi et plus simplement à la disparition des habitats naturels.

Face à ce constat, il semble essentiel de prendre en compte l'existence de la richesse naturelle du patrimoine pour trouver un équilibre entre développement humain et conservation de la biodiversité. Il ne sera pas nécessaire de rappeler les débats actuels sur la perte de diversité biologique mondiale, ni de souligner l'importance du patrimoine corse en ce domaine, encore moins de débattre de l'importance de cette biodiversité pour l'Homme. Néanmoins le simple fait de l'énoncer et d'en faire un acquis de conscience pose les bases d'une meilleure communication pour un dialogue, qui apparait nécessaire, quant à l'avenir humain. En ce sens, cet article représente une source de données nécessaires, et une base de réflexion sur la gestion de la commune. Cela a pour but l'appropriation de la biodiversité du territoire par les élus et ainsi, l'intégration du facteur biodiversité dans l'élaboration du schéma d'aménagement de l'espace communal. La gestion de la biodiversité à l'échelle de la commune passe par la réalisation d'un plan local d'urbanisme respectueux des habitats et des espèces présentes.

VIII) Annexes :

Annexe 1 : Liste des espèces observées et carte des inventaires réalisés :

Suite à un problème de la base de données du CBN, la liste suivante n'a pu être à jour et reste donc incomplète

Espèces			
Acacia dealbata Willd.	Athyrium filix-femina (L.) Roth	Carex viridula Michaux	
Agrimonia eupatoria L.	Avena barbata Link	Carex vulpina L.	
Ailanthus altissima (Miller) Swingle	Avena fatua L.	Castanea sativa Miller	
Aira caryophyllea L.	Ballota nigra L.	Centaurium maritimum (L.) Fritsch	
Aira caryophyllea L. subsp. caryophyllea	Barbarea rupicola Moris	Cerastium glomeratum Thuill.	
Aira cupaniana Guss.	Bellis perennis L.	Cerastium soleirolii Ser. ex Duby	
Aira elegantissima Schur	Bellis perennis L. subsp. sylvestris (Cyr.) Bonnier & Lavens	Ceterach officinarum Willd.	
Allium chamaemoly	Bidens tripartita L.	Cheilanthes maderensis Lowe	
Allium roseum L.	Bituminaria bituminosa (L.) E.H. Stirton	Cheilanthes tiniae Fodaro	
Allium triquetrum L.	Borago officinalis L.	Chrysanthemum myconis L. (b.)	
Ainus glutinosa (L.) Gaertn.	Borago pygmaea (DC.) Chater & W. Greuter	Cistus creticus L.	
Anagallis arvensis L.	Brachypodium retusum (Pers.) P. Beauv.	Cistus monspeliensis L.	
Anagallis arvensis L. subsp. arvensis	Brachypodium sylvaticum (Hudson) P. Beauv.	Cistus salviifolius L.	
Anagallis foemina Miller	Brimeura fastigiata (Viv.) Chouard	Cistus salviifolius L. var. microphyllus Timb.-Lagr.	
Anogramma leptophylla (L.) Link	Briza maxima L.	Clematis flammula L.	
Anthoxanthum odoratum L.	Briza media L.	Clematis vitalba L.	
Anthoxanthum odoratum L. subsp. odoratum	Briza minor L.	Coleostephus myconis (L.) Reichenb. fil.	
Apium nodiflorum (L.) Lag.	Bromus erectus Hudson	Convolvulus arvensis L.	
Arabidopsis thaliana (L.) Heynh.	Bromus hordeaceus L.	Cortaderia selloana (Schultes & Schultes fil.) Aschers	
Arbutus unedo L.	Bromus hordeaceus L. subsp. hordeaceus	Crassula tillaea Lester-Garland	
Arisarum vulgare Targ.-Tozz.	Bromus madritensis L.	Crataegus monogyna Jacq.	
Arum italicum Miller	Bromus sterilis L.	Crocus corsicus Vanucci ex Maw	
Arundo donax L.	Bunias erucago L.	Crocus minimus DC.	
Asparagus acutifolius L.	Buxus sempervirens L.	Cruciata laevipes Opiz	
Asphodelus aestivus Brot.	Calendula arvensis L.	Crupina vulgaris Cass.	
Asplenium obovatum Viv.	Calicotome villosa (Poiret) Link	Cyclamen hederifolium Aiton	
Asplenium onopteris L.	Calystegia sepium (L.) R. Br.	Cyclamen repandum Sibth. & Sm. subsp. repandum	
Asplenium ruta-muraria L.	Capsella bursa-pastoris (L.) Medik.	Cymbalaria hepaticifolia (Poiret) Wettst.	
Asplenium trichomanes L.	Cardamine hirsuta L.	Cynosurus echinatus L.	
Asplenium trichomanes L. subsp. trichomanes	Carex distachya Desf.	Cyperus difformis L.	
Asterolimon linum-stellatum (L.) Duby	Carex microcarpa Bertol. ex Moris	Cyperus eragrostis Lam.	
Astragalus glycyphyllos L.	Carex punctata Gaudin	Cytisus villosus Pourret	

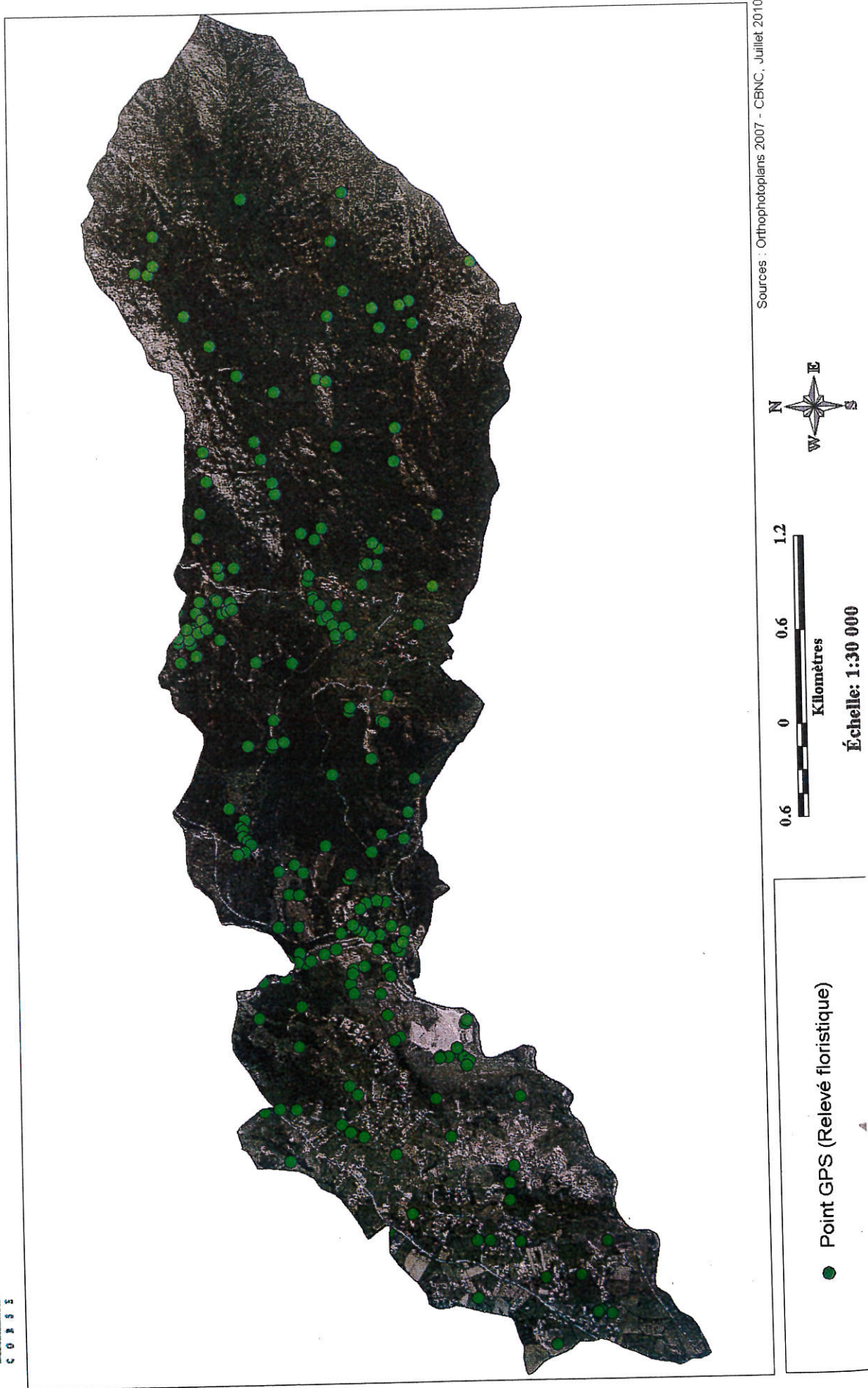
<i>Dactylis glomerata</i> L.	<i>Galactites elegans</i> (All.) Nyman ex Soldano	<i>Iris pseudacorus</i> L.
<i>Dactylis glomerata</i> L. subsp. <i>glomerata</i>	<i>Galium aparine</i> L.	<i>Isoetes duriaei</i> Bory
<i>Daphne gnidium</i>	<i>Galium aparine</i> L. subsp. <i>aparine</i>	<i>Isoetes histrix</i> Bory
<i>Daphne gnidium</i> L.	<i>Galium elongatum</i> C. Presl	<i>Juncus bufonius</i> L.
<i>Daucus carota</i> L.	<i>Galium mollugo</i> L.	<i>Juncus capitatus</i> Weigel
	<i>Galium parisiense</i> L.	<i>Juniperus communis</i> L. subsp. <i>alpina</i>
<i>Digitalis purpurea</i> L.	<i>Galium rotundifolium</i> L.	Celak., non var. <i>alpina</i>
<i>Ditrichia viscosa</i> (L.) W. Greuter	<i>Galium scabrum</i> L.	<i>Lagurus ovatus</i> L.
<i>Drimys maritima</i> (L.) Stearn	<i>Galium spurium</i>	<i>Lanium amplexicaule</i> L.
<i>Echium plantagineum</i> L.	<i>Genista corsica</i> (Loisel.) DC.	<i>Lanium bifidum</i> Cyr.
<i>Epiobium hirsutum</i> L.	<i>Geranium columbinum</i> L.	<i>Lanium purpureum</i> L.
<i>Equisetum arvense</i> L.	<i>Geranium dissectum</i> L.	<i>Lathyrus annuus</i> L.
<i>Equisetum telmateia</i> Ehrh.	<i>Geranium lucidum</i> L.	<i>Lathyrus aphaca</i> L.
<i>Erica arborea</i> L.	<i>Geranium molle</i> L.	<i>Lathyrus cicera</i> L.
<i>Erica scoparia</i> L.	<i>Geranium pusillum</i> L.	<i>Lathyrus clymenum</i> L.
<i>Erica terminalis</i> Salisb.	<i>Geranium robertianum</i> L.	<i>Lathyrus venetus</i> (Miller) Wohlf.
<i>Erodium botrys</i> (Cav.) Bertol.	<i>Geranium rotundifolium</i> L.	<i>Lavandula stoechas</i> L. subsp. <i>stoechas</i>
<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hérit.	<i>Hedera helix</i> L.	<i>Ligustrum lucidum</i> Aiton fil.
<i>Erodium moschatum</i> (L.) L'Hérit.	<i>Hedypnois thagadioides</i> (L.) F.W. Schmidt	<i>Linaria arvensis</i> (L.) Desf.
<i>Erophila verna</i> (L.) Chevall.	<i>Helichrysum italicum</i> (Roth) G. Don fil.	<i>Linum bienne</i> Miller
<i>Euphorbia amygdaloides</i> L.	<i>Helichrysum italicum</i> (Roth) G. Don fil. subsp. <i>italicum</i>	<i>Logfia gallica</i> (L.) Cosson & Germ.
<i>Euphorbia helioscopia</i> L.	<i>Helleborus corsicus</i> Willd., nom. nud.	<i>Lolium multiflorum</i> Lam.
<i>Euphorbia peplus</i> L.	<i>Helosciadium nodiflorum</i> (L.) Koch	<i>Lolium perenne</i> L.
<i>Festuca arundinacea</i> Schreber	<i>Holcus lanatus</i> L.	<i>Lonicera etrusca</i> G. Santi
<i>Ficus carica</i> L.	<i>Hordeum murinum</i> L.	<i>Lonicera implexa</i> Aiton
<i>Filago gallica</i> L. (b.)	<i>Hordeum murinum</i> L. subsp. <i>leporinum</i> (Link) Arcangeli	<i>Lotus angustissimus</i> L.
<i>Foeniculum vulgare</i> Miller	<i>Hypericum hircinum</i> L.	<i>Lotus corniculatus</i> L.
<i>Fraxinus ornus</i> L. subsp. <i>ornus</i>	<i>Hypericum perforatum</i> L.	<i>Lotus parviflorus</i> Desf.
<i>Fuirena pubescens</i> (Poiré) Kunth	<i>Hypericum tetrapterum</i> Fries	<i>Lunaria annua</i> L.
<i>Fumaria capreolata</i> L.	<i>Hypochoeris cretensis</i> (L.) Bory & Chaub.	<i>Lupinus angustifolius</i> L.
<i>Fumaria officinalis</i> L.	<i>Hypochoeris glabra</i> L.	<i>Lupinus micranthus</i> Guss.
<i>Gagea bohemica</i> (Zauschner) Schultes & Schultes fil.	<i>Illex aquifolium</i> L.	<i>Luzula campestris</i> (Ehrh.) Lej.
<i>Gagea granatellii</i> (Parl.) Parl.		<i>Luzula forsteri</i> (Sm.) DC.

Magnolia grandiflora L.	Osmunda regalis L.	Quercus ilex L.
Malva sylvestris L.	Oxalis corniculata L.	Quercus pubescens Willd. [1805], non Willd. [1796]
Medicago arabica (L.) Hudson	Oxalis pes-caprae L.	Quercus suber L.
Medicago polymorpha L.	Pancreaticum illyricum L.	Ranunculus bulbosus L.
Melica minuta L.	Panicum capillare L.	Ranunculus ficaria L.
Mentha aquatica L.	Parentucellia latifolia (L.) Caruel	Ranunculus lanuginosus L.
Mentha suaveolens Ehrh.	Parentucellia viscosa (L.) Caruel	Ranunculus ophioglossifolius Vill.
Mentha suaveolens Ehrh. subsp. insularis (Req.)	Petrorhagia prolifera (L.) P.W. Ball & Heywood	Ranunculus paludosus Poiret
Greuter	Petrorhagia velutina (Guss.) P.W. Ball & Heywood	Ranunculus parviflorus L.
Mercurialis annua L.	Phillyrea angustifolia L.	Raphanus raphanistrum L.
Misopates orontium (L.) Rafin.	Phillyrea latifolia L.	Reichardia picroides (L.) Roth
Moehringia trinervia (L.) Clairv.	Phragmites australis (Cav.) Steudel	Romulea columnae Sebastiani & Mauri subsp. columnae
Muscari comosum (L.) Miller	Piptatherum miliaceum (L.) Cosson	Rosa canina L.
Myosotis arvensis Hill	Pistacia lentiscus L.	Rosa sempervirens L.
Myosotis discolor Pers.	Plantago afra L.	Rosmarinus officinalis L.
Myosotis ramosissima Rochel	Plantago bellardii All.	Rubia peregriana L.
Myrtus communis L.	Plantago coronopus L.	Rubus ulmifolius Schott
Narcissus tazetta L. subsp. tazetta	Plantago lagopus L.	Rumex acetosa L.
Nasturtium officinale R. Br.	Plantago lanceolata L.	Rumex acetosella L.
Nerium oleander L.	Plantago major L.	Rumex bucephalophorus
Oenanthe pimpinelloides L.	Poa annua L.	Rumex conglomeratus Murray
Olea europaea L.	Polygala vulgaris L.	Rumex crispus L.
Ophioglossum lusitanicum L.	Polypodium cambricum L.	Rumex pulcher L.
Ophioglossum vulgatum L.	Polyogon monspeliensis (L.) Desf.	Ruscus aculeatus L.
Opuntia ficus-indica (L.) Miller	Populus tremula L.	Sagina subulata (Swartz) C. Presl subsp. revelieri
Orchis coriophora L. subsp. fragrans (Pollini) K. Richter [1]	Potentilla reptans L.	Salix atrocinerea Brot.
Orchis lactea Poiret	Prunella vulgaris L.	Salix cinerea L.
Orchis laxiflora Lam.	Prunus dulcis (Miller) D.A. Webb	Salvia verbenaca L.
Orchis morio L.	Prunus spinosa L.	Sambucus nigra L.
Orchis papilionacea L.	Pteridium aquilinum (L.) Kuhn	Sanguisorba minor Scop.
Ornithopus compressus L.	Puccinellia fasciculata (Torrey) E.P. Bicknell	Scandix pecten-veneris L.
Orobanche mutelii F.W. Schultz (b.)	Pulicaria odora (L.) Reichenb.	Scilla autumnalis L.
Orobanche ramosa L. subsp. nana (Reuter) Coutinho		

<i>Sedum brevifolium</i> DC.	<i>Tamus communis</i> L.	<i>Vicia sativa</i> L. subsp. <i>nigra</i> (L.) Ehrh.
<i>Sedum caeruleum</i> L.	<i>Teesdalia coronopifolia</i> (J.P. Bergeret) Thell.	<i>Vicia serratifolia</i> Jacq.
<i>Sedum cepaea</i> L.	<i>Teucrium scorodonia</i> L.	<i>Vicia villosa</i> Roth
<i>Sedum rubens</i> L.	<i>Tradescantia fluminensis</i> Velloso	<i>Vicia villosa</i> Roth subsp. <i>varia</i> (Host) Corb.
<i>Sedum stellatum</i> L.	<i>Trifolium angustifolium</i> L.	<i>Vinca major</i> L.
<i>Selaginella denticulata</i> (L.) Link	<i>Trifolium arvense</i> L.	<i>Vinca minor</i> L.
<i>Selaginella kraussiana</i> (G. Kunze) A. Braun	<i>Trifolium bocconi</i> Savi	<i>Viola reichenbachiana</i> Jordan ex Boreau
<i>Senecio vulgaris</i> L.	<i>Trifolium campestre</i> Schreber	<i>Viola riviniana</i> Reichenb.
<i>Senecio vulgaris</i> L. subsp. <i>vulgaris</i>	<i>Trifolium glomeratum</i> L.	<i>Vulpia ciliata</i> Dumort.
<i>Serapias cordigera</i> L.	<i>Trifolium ligusticum</i> Balbis ex Loisel.	<i>Vulpia ciliata</i> Dumort. subsp. <i>ciliata</i>
<i>Serapias lingua</i> L.	<i>Trifolium micranthum</i> Viv.	<i>Zantedeschia aethiopica</i> (L.) Sprengel
<i>Serapias neglecta</i> De Not. subsp. <i>neglecta</i>	<i>Trifolium pratense</i> L.	
<i>Sherardia arvensis</i> L.	<i>Trifolium repens</i> L.	
<i>Sideritis romana</i> L.	<i>Trifolium resupinatum</i> L.	
<i>Silene gallica</i> L.	<i>Trifolium subterraneum</i> L.	
<i>Silene latifolia</i> (Miller) Britten & Rendle, non Poir	<i>Trisetum flavescens</i> (L.) P. Beauv.	
<i>Silene latifolia</i> Poiret	<i>Tuberaria guttata</i> (L.) Fourr.	
<i>Silybum marianum</i> (L.) Gaertner	<i>Ulmus minor</i> Miller	
<i>Smilax aspera</i> L.	<i>Umbilicus rupestris</i> (Salisb.) Dandy	
<i>Solanum nigrum</i> L.	<i>Urospermum dalechampii</i> (L.) Scop. ex F.W. Schmidt	
<i>Solanum nigrum</i> L. subsp. <i>nigrum</i>	<i>Urtica dioica</i> L.	
<i>Solanum villosum</i> Miller subsp. <i>miniatum</i> (Willd.) Edmonds	<i>Veronica anagallis-aquatica</i> L. "anagallis"	
<i>Sparanium erectum</i> L.	<i>Veronica arvensis</i> L.	
<i>Spergularia arvensis</i> L.	<i>Veronica cymbalaria</i> Bodard	
<i>Spergularia rubra</i> (L.) J. & C. Presl	<i>Viburnum tinus</i> L.	
<i>Spiranthes spiralis</i> (L.) Chevall.	<i>Vicia disperma</i> DC.	
<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R. Br.	<i>Vicia ervilia</i> (L.) Willd.	
<i>Stachys arvensis</i> (L.) L.	<i>Vicia faba</i> L.	
<i>Stachys glutinosa</i> L.	<i>Vicia hirsuta</i> (L.) S.F. Gray	
<i>Stæhelma dubia</i> L.	<i>Vicia lathyroides</i> L.	
<i>Stellaria media</i> (L.) Vill.	<i>Vicia lutea</i> L.	
<i>Symphytum bulbosum</i> C. Schimper	<i>Vicia sativa</i> L.	

Prospections réalisées de février à juillet 2010

Inventaire floristique de la commune de Peri



Carte des inventaires réalisés sur la commune de Peri